

RAPPORT 2024



SOMMAIRE

ÉDITORIAL DU CHEF DE L'IGGN 1

Présentation générale de l'IGGN 3

Organigramme de l'IGGN 4

Projets IGGN 2024 : bilan et perspectives 6

« IGGN 20.24 », quel bilan ? 8

BILAN DÉONTOLOGIE 9

Activité de la division des signalements et de la déontologie 10

Activité de la division des enquêtes internes 16

Activité de l'Oged 20

BILAN MAÎTRISE DES RISQUES ET VALORISATION DES EXPÉRIENCES 23

Activité de la division des audits, inspections et études 24

Activité de la division des audits et expertises techniques 25

Activité de la mission sûreté gendarmerie 28

Activité de la cellule nationale RETEX 30

FOCUS 31

Bilan de l'évaluation de l'accueil dans les unités de gendarmerie 32

Bilan de l'audit annuel relatif à l'accueil des victimes de violences conjugales par les unités de gendarmerie 34

Une mobilisation pour mieux lutter contre la corruption et l'improbité 36

Actions à l'international 37

Jeux Olympiques et paralympiques de Paris, un engagement significatif de l'IGGN 38

ANNEXES 39

Bilan des sanctions disciplinaires 40

Circonstances dans lesquelles un tiers a été tué ou blessé en 2024
à la suite d'une action directe ou indirecte de la gendarmerie 43

Militaires tués ou blessés à la suite d'une agression 47

GLOSSAIRE 49

ÉDITORIAL DU CHEF DE L'IGGN

M. Jean-Michel GENTIL



Je suis heureux et fier de vous présenter le rapport d'activité 2024 de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale. Rendez-vous démocratique indispensable qui témoigne de notre transparence et de notre redevabilité, il favorise une meilleure lisibilité des missions de l'IGGN et, à travers elles, de l'activité de la gendarmerie nationale. Mon ambition est que ce rapport participe aussi à renforcer le lien de confiance entre nos concitoyens et les gendarmes.

Le rapport d'activité permet aussi d'illustrer le positionnement singulier de l'IGGN au sein de la gendarmerie nationale. En sa qualité d'organe de contrôle interne, l'IGGN s'attache autant à s'assurer de la maîtrise des risques que du respect des règles déontologiques. Ce faisant, l'IGGN est au service de la gendarmerie nationale dans sa démarche d'amélioration continue et, pour ce qui concerne les gendarmes, elle s'attache à améliorer les garanties d'exercice d'un métier exigeant et parfois périlleux, tout en identifiant les comportements contraires à la déontologie. L'IGGN est donc régulièrement appelée à recommander de possibles réponses à ces manquements, incluant le recours aux sanctions disciplinaires par les formations administratives. En prise directe et constante avec les réalités et les menaces du terrain, l'IGGN écoute, oriente, audite, enquête, recommande et prescrit avec humilité et absence de jugement, avec impartialité et objectivité, mais surtout avec rigueur et discernement.

L'année 2024 a été riche en défis pour la gendarmerie, accompagnant les changements continus comme les ruptures de la société qu'elle sert et protège. En écho à ces évolutions, l'IGGN s'adapte et poursuit la démarche d'amélioration de son action et de son offre de services, en intégrant chaque fois que possible des critères d'évaluation de la performance. En 2024, l'IGGN a renforcé son action afin de limiter davantage le risque déontologique en gendarmerie. Cela passe d'abord par notre capacité d'écoute et de traitement des colères, frustrations, souffrances et détresses. Nos «écoutants» de la plateforme Stop-discri sont ainsi quotidiennement confrontés aux signalements internes (harcèlement, discriminations et agissements sexistes) et aux réclamations provenant des usagers (manquements déontologiques, discriminations et violences). Leur action, empreinte d'humanité, vise en premier lieu à recueillir avec objectivité les témoignages. La phase d'écoute, d'instruction et de traitement est complétée par la capacité grandissante de l'IGGN à analyser statistiquement les données recueillies, afin

d'évaluer les tendances observées, puis d'agir pour prévenir. Cette capacité de recueil et d'analyse sera améliorée dans les années à venir par le déploiement d'un outil de prévention et de suivi des manquements déontologiques, actuellement en cours de développement.

En matière d'enquêtes internes, l'IGGN est en mesure de traiter directement, avec ses équipes à Malakoff et dans ses antennes déconcentrées, les dossiers les plus sensibles qui mettent en cause le personnel de la gendarmerie. Elle accompagne et conseille également les enquêteurs des formations administratives, de même qu'elle dispense des formations. Que ce soit en métropole, en outre-mer ou à l'étranger, tous les enquêteurs de l'IGGN sont en mesure de se projeter au plus près et dans les meilleurs délais. Ainsi, en 2024, la Division des enquêtes internes a traité 50 dossiers administratifs et 175 dossiers judiciaires, correspondant à plus d'un millier d'entretiens, et plus d'une centaine d'appuis aux échelons locaux. L'action de l'IGGN porte également sur la maîtrise des risques préjudiciables à l'atteinte des objectifs stratégiques de la gendarmerie. À ce titre, l'Inspection conduit des audits internes, des études et des inspections dont les recommandations participent à la sécurisation des actions de l'Institution et aident à la décision de ses chefs. Il est à noter que l'Inspection se caractérise par la variété de ses périmètres de compétences et d'expertises techniques qui vont de la sécurité aérienne à la prévention des risques professionnels, en passant par le soutien logistique et les finances, ou encore la protection des données et la sécurité des systèmes d'information.

En complément de sa mission d'organe de contrôle interne de troisième niveau, l'Inspection reste attachée aux responsabilités respectives des différents échelons de commandement en matière de contrôle interne. Elle envisage ainsi de renforcer leur capacité à opérer des vérifications à leur niveau en leur donnant accès aux traces de consultations de certains fichiers professionnels. Ce faisant, ils pourront également opérer une démarche de sensibilisation et de prévention. À cette fin, l'IGGN endosse depuis 2024 la direction de projet de l'outil de Contrôle interne des traces des applications et du réseau (Citar) qui permettra aux échelons territoriaux de commandement (jusqu'au niveau compagnie) de procéder directement aux contrôles des traces de consultations de leurs subordonnés.

Dans une logique similaire, l'IGGN appuie les unités dans le développement de leurs capacités à mieux protéger leurs personnels et leurs emprises (cartographie des risques malveillants, référentiel de protection électronique, réseau sûreté, vidéothèque de mises en situation). Enfin, l'IGGN a consolidé la fonction « retour d'expérience », indispensable à l'amélioration des processus et de la manœuvre opérationnelle alors que les crises auxquelles la gendarmerie fait face se multiplient et se superposent.

Pour conclure cet éditorial, je souhaite souligner que 2024 a été synonyme d'une réelle montée en puissance de l'Observatoire gendarmerie pour l'égalité et contre les discriminations (Oged) avec la mise en fonctionnement du tableau de bord qui lui permet le suivi d'indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle, et demain à la lutte contre les discriminations, la qualité de vie au travail, ou encore certaines mesures d'accompagnement. Ce rapport d'activité 2024 est à l'entière disposition de chacun.

Bonne lecture...

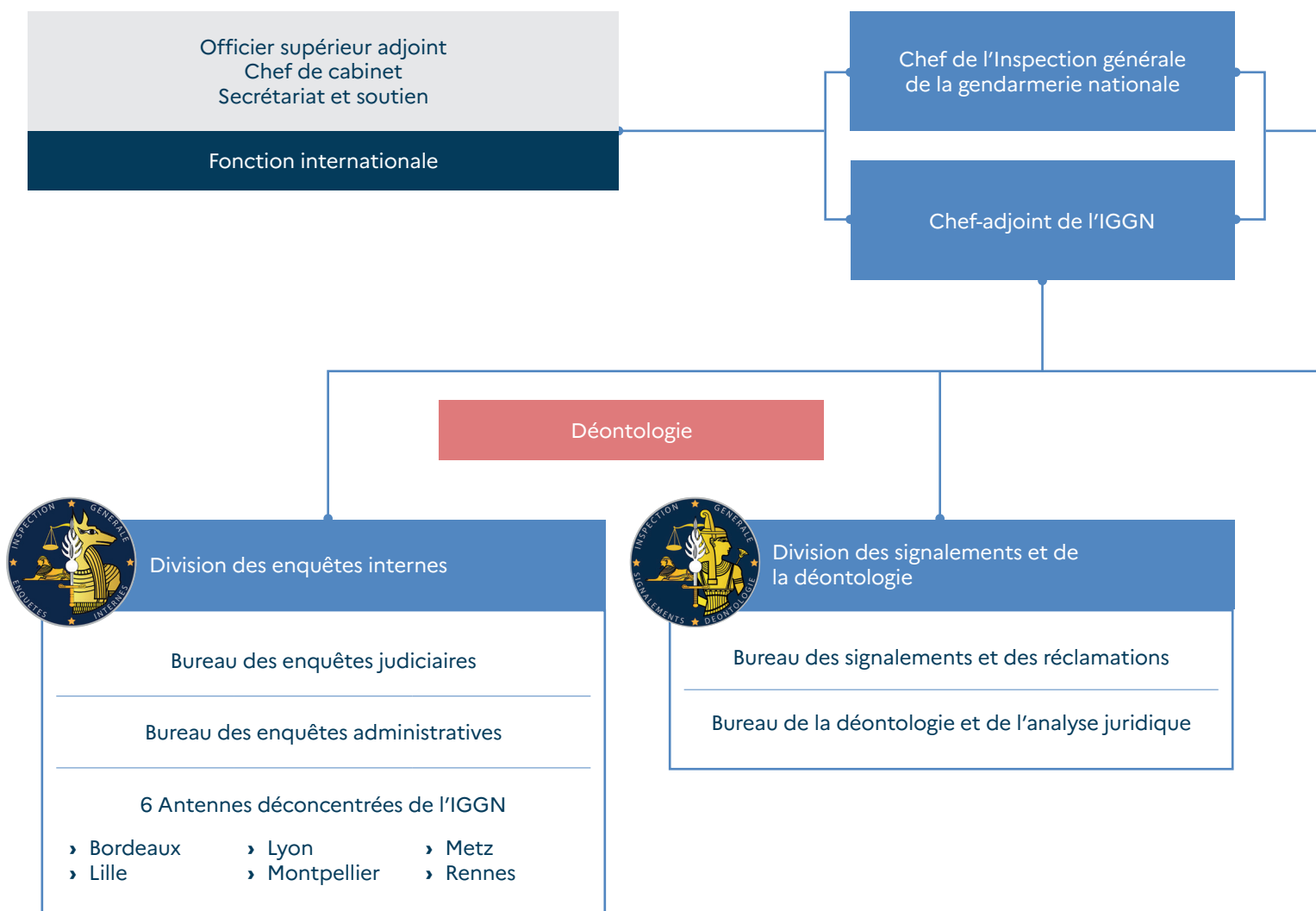


› Site de l'IGGN



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'IGGN

ORGANIGRAMME DE L'IGGN



EFFECTIFS (AU 01/01/2025)

121 personnels civils et militaires dont :

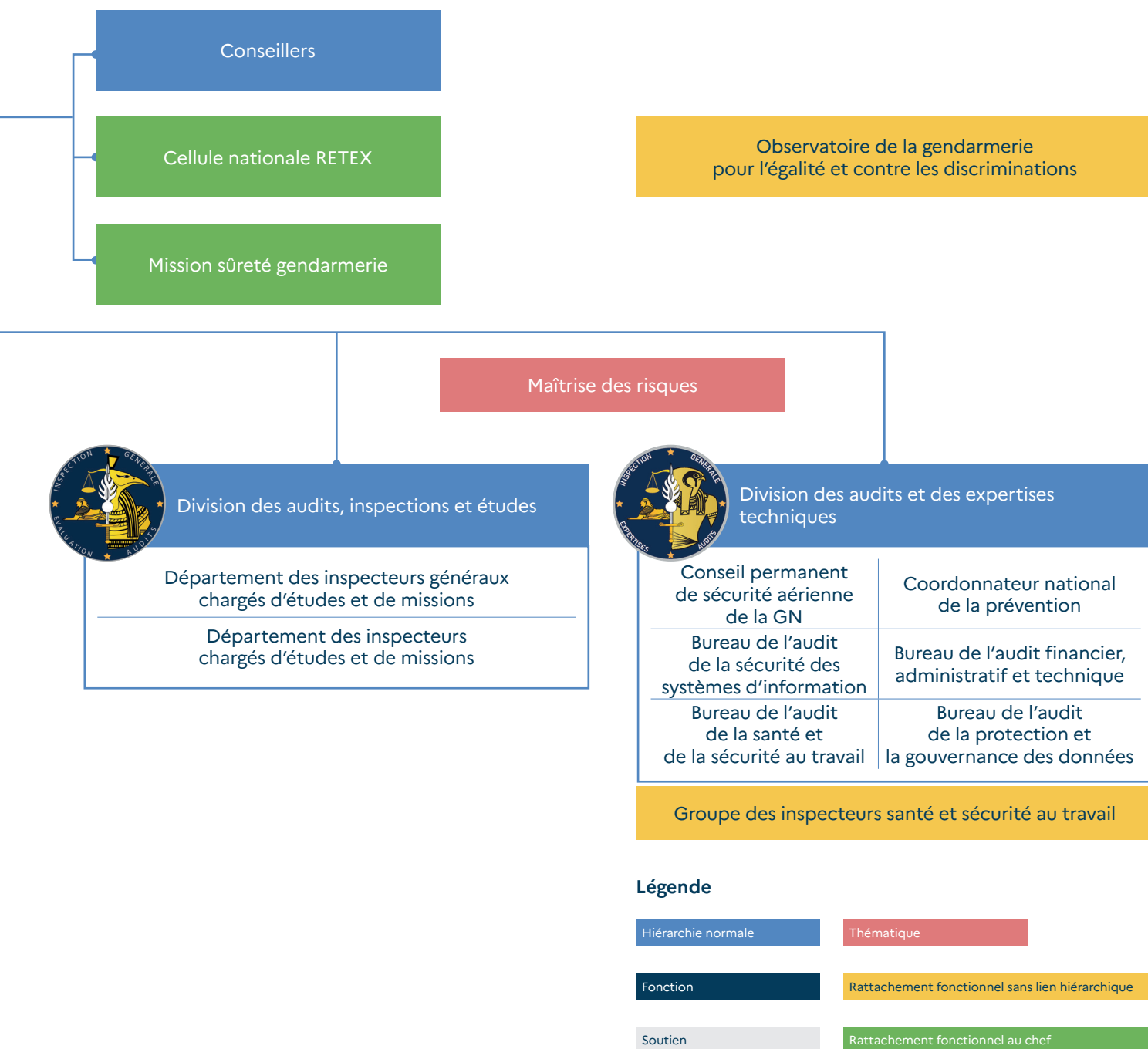
- 1 magistrat, chef de l'IGGN
 - 1 officier général, chef adjoint de l'IGGN
 - 12 personnels répartis au sein du cabinet
 - 14 chargés des signalements et de la déontologie
 - 28 chargés des expertises techniques
 - 15 chargés d'audits
 - 28 chargés d'enquêtes judiciaires
 - 22 chargés d'enquêtes administratives dont 14 déployés dans les 6 antennes déconcentrées
- 25 % de personnels féminins

ACTIVITÉ 2024

1542 déplacements, dont 6 à l'étranger
et 6 en outre-mer
712 000 km parcourus

SIGNALEMENTS

4 209 signalements de particuliers
dont 130 manquements déontologiques
avérés ou partiellement avérés
255 signalements internes
via la plateforme « Stop-discri »
dont 19 manquements déontologiques
avérés ou partiellement avérés



ENQUÊTES DIRIGÉES PAR L'IGGN

50 enquêtes administratives
dont 35 nouveaux dossiers en 2024
43% concernent des suspicions de harcèlement moral au travail ou manquements déontologiques

175 enquêtes judiciaires
dont 85 nouveaux dossiers en 2024
parmi lesquels 39 pour suspicion d'usage excessif de la force au maintien de l'ordre

AUDITS, ÉTUDES ET INSPECTIONS

29 audits
dont 3 ministériels,
7 directionnels et 20 techniques

3 études
28 inspections techniques

PROJETS IGGN 2024: BILAN ET PERSPECTIVES

Analyser les données recueillies en interne <i>via</i> les plateformes des signalements des particuliers et agents (manquements déontologiques, discriminations, harcèlement moral, agissements sexistes, violences) pour évaluer les tendances observées, puis agir pour prévenir	
Améliorer la capacité de recueil des signalements externes et internes par le déploiement d'un Outil de prévention et de suivi des manquements déontologiques (OPSMD)	
Consolider le bilan déontologique des formations administratives	
Offrir un appui plus concret et régulier au réseau des correspondants déontologues et aux personnels mis en cause à l'occasion de sollicitations du Défenseur des droits.	
Normer le processus de traitement des potentiels manquements déontologiques et des demandes de conseils adressées au référent déontologue national	
Accompagner les centres de formation et les Échelons territoriaux de commandement (ETC) en matière d'enseignement de l'éthique et de la déontologie	
Création de la Cellule animation assistance analyse (C3A) afin de suivre et d'accompagner les unités gendarmerie dans leurs enquêtes internes administratives et judiciaires. Révéler les phénomènes récurrents ou émergents afin d'en permettre la prise en compte rapide et efficace par la gendarmerie	
Création de nouveaux détachements du BEJ en province	
Permettre au commandement de mieux prendre en compte et traiter les conflits internes (travail en partenariat avec l'Inspection générale des armées gendarmerie)	
Assurer le suivi des préconisations et recommandations des audits ministériels et directionnels	
Reprise des audits d'accompagnement. Parvenir à auditer chaque formation administrative, idéalement au cours de la première année de commandement de son chef	

Mettre en évidence les risques récurrents susceptibles de constituer des risques systémiques pour la GN dans une logique de maîtrise des risques	
Concourir avec la DGGN à la mise en place d'une culture de pilotage par les risques	
Consolider la fonction « retour d'expérience » au sein de la gendarmerie	
Appuyer les ETC dans le développement de leurs capacités à mieux protéger leurs personnels et leurs emprises: cartographie des risques malveillants, référentiel de protection électronique, réseau sûreté (Mission sûreté gendarmerie)	
Mise à disposition de tous les militaires d'une vidéothèque de plus de 300 mises en situation permettant la formation initiale et continue en matière de sécurité et de sûreté des personnels et des emprises	
Accroître le réseau partenarial de l'Observatoire de la gendarmerie pour l'égalité et contre les discriminations (Oged) et son rayonnement	
Déploiement du tableau de bord infocentré « Oged » permettant le suivi d'indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle, à la lutte contre les discriminations, à la qualité de vie au travail, ou encore certaines mesures d'accompagnement	
Guider les personnels de la gendarmerie vers un usage déontologique des réseaux sociaux	
Refonte de la méthodologie d'inspection du Conseil permanent de la sécurité aérienne de la gendarmerie (CPSAG) et élaboration d'un cadre permettant le traitement de la fonction « drones »	
Développement de l'outil Citar (Contrôle interne des traces des applications et du réseau) afin de permettre aux ETC jusqu'à l'échelon compagnie de procéder directement aux contrôles des connexions de leurs subordonnés	



Projet réalisé



Projet en cours



« IGGN 20.24 », QUEL BILAN ?

Général de division Dominique LUCHEZ, chef adjoint de L'IGGN

2024 s'est achevée laissant la place à une nouvelle année tout aussi intense et prometteuse en termes d'engagement et de missions reçues. Et s'il est toujours difficile de « lever le nez du guidon » et de regarder le chemin parcouru, cet exercice est indispensable alors que le plan stratégique « IGGN 20.24 » est arrivé à son terme.

Ce projet ambitieux, né début 2021, répondait à la nécessité d'adapter l'IGGN aux nouvelles contraintes qui s'imposaient à elle dans un environnement en perpétuelle évolution. Il s'agissait, d'une part, de renforcer ses moyens pour mieux traiter les enquêtes internes, les signale-

ments et les réclamations en pleine croissance. Il convenait, d'autre part, de faire grandir sa capacité d'accompagnement des formations administratives et sa capacité d'analyse pour une ouverture plus large sur l'extérieur. Ces objectifs étaient déclinés autour de 3 lignes d'opérations.

1 - Limiter le risque déontologique en gendarmerie

L'analyse des principaux manquements observés a permis la construction d'une cartographie des risques déontologiques. Celle-ci était indispensable afin d'élaborer un plan d'action pour l'ensemble de la gendarmerie et mettre en œuvre des mesures de sensibilisation et de formation continue. Ces actions devaient s'accompagner d'une montée en puissance d'un réseau de correspondants déontologiques.

2 - Être en capacité de répondre présent

Il s'agissait de répondre quantitativement mais surtout qualitativement aux différentes saisines et sollicitations de l'IGGN. Cela s'est concrétisé par le pilotage des enquêtes internes pour tous les faits graves ou sensibles, et par l'élaboration d'indicateurs prenant en compte le traitement complet des dossiers (de leur ouverture au suivi des mesures). Cela concerne les signalements et les réclamations internes comme externes, mais aussi les besoins exprimés par les formations administratives dans des domaines d'expertise (logistique, restauration, SST, finances, RH, SSI, etc.) où des risques ont été identifiés. Il convenait aussi d'élargir le spectre des audits pour être davantage force de proposition.

3 - Agir pour plus de transparence, d'ouverture et de rayonnement

L'IGGN est un observatoire précieux qui couvre l'ensemble de l'activité de la gendarmerie et dispose d'une ressource humaine diversifiée et expérimentée. Au travers des travaux qu'elle mène et des partenariats extérieurs qu'elle développe, elle met à profit ses analyses et ses retours d'expérience pour enrichir les réflexions stratégiques pilotées par la DGGN au bénéfice de toute la gendarmerie. Enfin, l'IGGN a pris toute sa place en matière de réflexion et d'échanges avec les autorités administratives indépendantes, mais aussi avec tous les acteurs de la vie démocratique (population, journalistes, universitaires, chercheurs, parlementaires...).

L'IGGN accroît sa visibilité grâce à ses rencontres régulières avec les représentants du Défenseur des droits, la contrôleure générale des lieux de privation de liberté et les instances ou organisations internationales (Amnesty international, ACAT pour la lutte contre la torture). Par ailleurs, les inspections générales sont membres du réseau international d'enquêtes criminelles (International criminal investigations network) et participent aux travaux du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la corruption.

Les effectifs de l'IGGN sont encore appelés à croître. Cette montée en effectif permettra la prise en compte de plus d'enquêtes internes, ainsi qu'une capacité d'études et d'analyse accrue.

Dans le domaine du traitement des signalements externes comme internes, le développement de nouveaux outils permettra d'améliorer le suivi et l'analyse des tendances et phénomènes, et ainsi d'adapter la pédagogie des nombreuses actions de formation.

Les audits directionnels, tout comme les audits techniques, font désormais aussi l'objet d'un meilleur suivi et sont restitués auprès des commandeurs. Les audits techniques sont l'occasion de produire des mémentos et guides pratiques utiles à tous.



BILAN DÉONTOLOGIE



ACTIVITÉ DE LA DIVISION DES SIGNALEMENTS ET DE LA DÉONTOLOGIE

Général de brigade Frédéric MONIN, chef de la DSD

Le chef de l'IGGN, référent déontologue de la gendarmerie nationale, dispose d'une compétence nationale en matière de déontologie. L'organisation de la Division des signalements et de la déontologie (DSD), composée à la fois de militaires issus des unités de terrain et de personnels civils de catégorie A juristes de formation, permet d'appréhender au mieux les signalements reçus, de leur recueil aux conclusions signées par le chef de l'inspection, en passant par une phase d'étude fine. Forte de sa capacité d'analyse et de son expérience en matière de déontologie, la DSD remplit plusieurs missions : recueil et traitement des signalements, formation et sensibilisation des personnels, alerte et prévention.

Recueil et traitement des signalements

La DSD a pour mission première de recueillir et de traiter les signalements internes qui ont trait à des faits de harcèlement moral et sexuel, de discriminations et de violence commis au sein de la gendarmerie, ainsi que les signalements externes, émanant de particuliers souhaitant porter à la connaissance de l'inspection le comportement inapproprié d'un gendarme, en ou hors service. Elle veille ainsi à identifier les manquements déontologiques, de toute nature, qui lui parviennent par tout moyen. Par ailleurs, la DSD répond aux sollicitations des Autorités administratives indépendantes (AAI), partenaires privilégiés de l'IGGN.

La DSD met en lumière les manquements déontologiques détectés dans les situations qui lui sont adressées au travers des plateformes « Stop-discri » et « Signalements de particuliers ». Elle instruit les cas et en tire des conclusions soumises au commandement local, seul compétent en matière de discipline et de gestion. Elle s'appuie sur un réseau dédié de correspondants déontologues, présents au sein de chaque formation administrative. Selon la sensibilité du dossier, la DSD sollicite auprès des échelons locaux de commandement des éléments d'explication, voire demande la réalisation d'une enquête administrative. Pour les signalements les plus sensibles, la Division des enquêtes internes de l'IGGN peut être sollicitée et projeter ses moyens d'enquête.

En 2024, les signalements internes ont diminué de 14,4%, passant de 297 à 255. Il est délicat d'en tirer un enseignement eu égard à la faiblesse de ces nombres en comparaison de l'effectif de la gendarmerie nationale (141 484 civils

et militaires, d'active et de réserve, au 31/12/2024). Les signalements externes ont quant à eux connu en 2024 une forte augmentation de 27,77%, passant de 3 294 à 4 209. Cette croissance est constante depuis plusieurs années. Le nombre de manquements déontologiques constatés est en revanche stable.

Certains signalements, eu égard à leur technicité juridique, font l'objet d'un traitement spécifique par les personnels juristes de la division. Ainsi, la DSD a instruit 42 dossiers de ce type en 2024, contre 38 en 2023. Par ailleurs, la division étant connue et reconnue par les personnels de la gendarmerie, ces derniers, quels que soient leur grade et fonction, n'hésitent pas à la saisir de manière préventive pour avoir des avis et conseils sur les questions déontologiques. En 2024, les juristes de la division ont répondu à 23 demandes de conseils, sur des sujets variés comme l'application de la laïcité, le cumul d'activité ou le bon usage des réseaux sociaux.

Focus sur les saisines des Autorités administratives indépendantes

Après une hausse en 2023, le nombre de saisines du Défenseur des droits (DDD) par les particuliers, relatives à l'action des forces de l'ordre, retrouve le niveau des années antérieures (41 en 2024 contre 55 en 2023 et 36 en 2022). Le dialogue est permanent entre cette autorité et l'IGGN.

Les échanges entre l'IGGN et la Contrôleure générale des lieux de privations de liberté (CGLPL) sont également denses. L'IGGN a été destinataire en 2024 de 6 rapports consécutifs à des contrôles de locaux de garde à vue, contre 10 en 2023. La CGLPL procède désormais à des contrôles sous la forme de « parcours judiciaire » au cours duquel elle visite, non plus une seule emprise, mais plusieurs sites d'un même ressort (gendarmeries, commissariats, tribunal judiciaire). Par ailleurs, la CGLPL a saisi l'IGGN de deux dossiers relatifs au suivi de recommandations formulées antérieurement, notamment celles intéressant la prise en charge des personnes transgenres.

Formation et sensibilisation continues

La déontologie est au cœur de l'activité du gendarme, quels que soient ses grade, statut et fonction. La DSD intervient dès la formation initiale des officiers et des formateurs affectés en école, mais aussi tout au long de la carrière des officiers et sous-officiers par des actions de sensibilisation et des rappels pédagogiques. Ainsi, en 2024, 1000 officiers et sous-officiers ont été sensibilisés par la DSD aux règles de déontologie qui doivent guider leurs actions et interactions quotidiennes, avec les autres personnels de l'Arme et avec leurs concitoyens.

La formation à la laïcité, dispensée au moyen d'un module d'enseignement à distance, a été effectuée par plus de 40 000 militaires en 2024.

En outre, l'IGGN met à disposition des kits pédagogiques sur lesquels les chefs territoriaux peuvent s'appuyer pour dispenser des instructions localement ou répondre à une interrogation suscitée par une situation donnée.

Alerte et prévention

La DSD participe à la prévention des manquements en diffusant régulièrement des « fiches alertes » à l'attention de l'ensemble des personnels de la gendarmerie. Basées sur la constatation de manquements déontologiques, elles ont pour vocation de sensibiliser les personnels sur la bonne attitude à adopter afin d'éviter toute réitération. En 2024, quatre fiches de ce type ont été diffusées dont une relative au bon usage des réseaux sociaux. Par ailleurs, un document dédié aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris a rappelé aux dizaines de milliers de militaires mobilisés les règles de savoir-être indispensables à la bonne conduite des missions, ainsi qu'à l'accueil et la prise en charge des personnes.

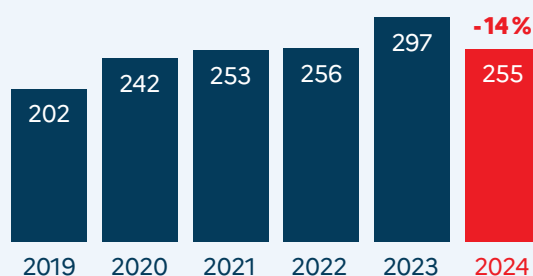
Le réseau des correspondants déontologues

Créé en 2016, il irrigue l'ensemble des formations administratives de la gendarmerie. 30 officiers du grade de lieutenant-colonel à général constituent les relais locaux de la DSD et les conseillers privilégiés du commandant de formation administrative. Ils garantissent un traitement rapide des signalements en communiquant tout élément susceptible de permettre à l'Inspection d'apporter une réponse circonstanciée sur les considérations à la fois de fait et de droit. Ils apportent également tout éclairage utile au terrain sur les questions déontologiques.

L'organisation de la gendarmerie et de son inspection permet de répondre aux sollicitations de manière adaptée, d'analyser en toute connaissance de cause la réalité des manquements signalés et de produire de justes préconisations ou mesures de correction.

1. RÉCLAMATIONS INTERNES

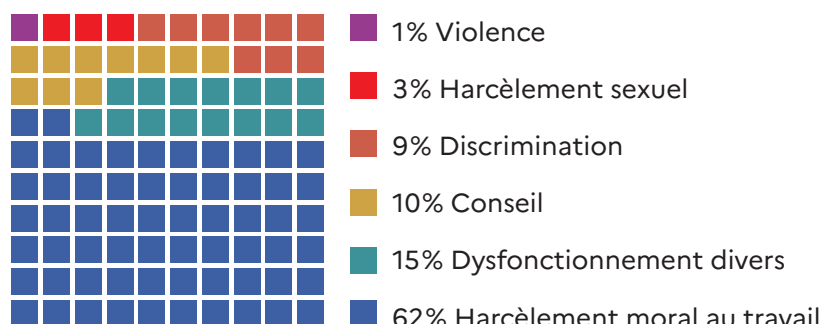
1.1 Évolution du nombre de « Stop-discri » enregistrés par l'IGGN de 2019 à 2024



→ -14 % par rapport à 2023, retour au niveau des années 2020 à 2022.

- Sur les 255 signalements enregistrés en 2024, 45 sont de simples demandes de conseils ne donnant pas lieu à l'ouverture d'une procédure (contre 58 en 2023, 51 en 2022, 71 en 2021, 84 en 2020).

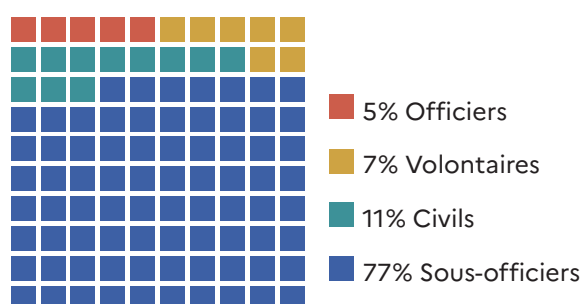
1.2 Motif invoqué lors du signalement



- › 160 faits de harcèlement moral au travail
- › 38 faits de dysfonctionnement: organisation du service (8), manquements hiérarchiques (5), comportements inadaptés (8), relationnel maladroit (4)...
- › 7 cas de harcèlement sexuel
- › 2 cas de violence
- › 24 faits de discrimination (âge, caractéristiques physiques ou génétiques).

Répartition stable par rapport aux années passées

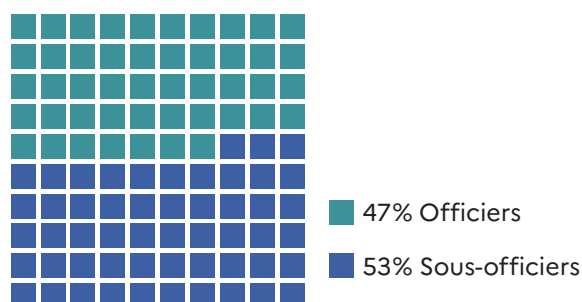
1.3 Profil du signalant



- › 161 signalants sont des hommes. 86 sont des femmes. Ce nombre ramené au taux de féminisation de la GN (24%) montre **une sur-représentation des militaires féminins (34%)**.
- › Les Sous-officiers de gendarmerie (SOG) sont à l'origine de 77% des signalements. Les Officiers (OFF) représentent 5% des signalants et les personnels civils 11% (sur-représentation car les personnels civils représentent 5% des effectifs GN).
- › L'âge moyen des signalants est de 38 ans et ils sont issus majoritairement de la gendarmerie départementale (58%).

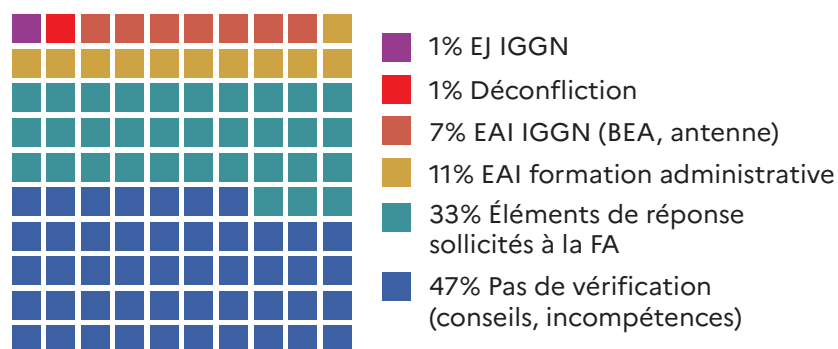
Répartition des signalants par statut

1.4 Profil du mis en cause



- › Les SOG représentent 53% des mis en cause contre 47% d'OFF.
- › En 2023, les OFF représentaient au contraire 53% des mis en cause.
- › **Un lien hiérarchique existe entre le signalant et le mis en cause dans la très grande majorité des cas (85%).**

1.5 Traitement et orientation du signalement

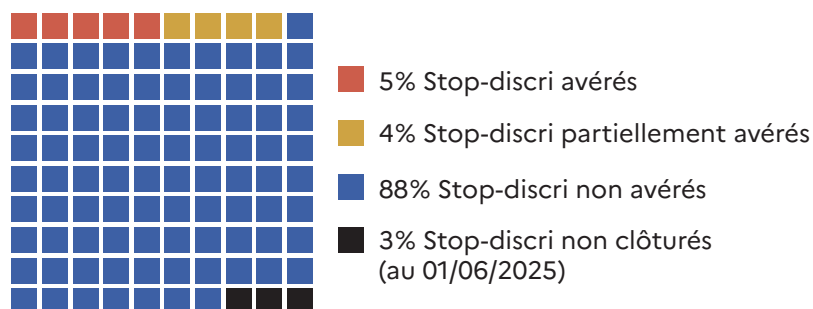


Les 255 signalements ont donné lieu à l'ouverture de 237 dossiers répartis ainsi :

- › 111 ont été clôturés après la phase d'analyse, sans investigation (conseils, incompétence ou insuffisamment caractérisé)
- › 79 ont fait l'objet d'éléments de réponse sollicités à la formation administrative (FA)
- › 26 ont abouti à une Enquête administrative interne (EAI) de la FA
- › 17 ont entraîné une EAI réalisée par l'IGGN

Répartition stable par rapport aux années passées.

1.6 Réalité des signalements et nombre de manquements constatés



21 dossiers Stop-discr, soit 9% de l'ensemble des signalements effectués sur la plateforme, sont avérés ou partiellement avérés.

Parmi les faits avérés (12) :

- › 5 HMT
- › 3 HS
- › 1 DISCRI appartenance à une race
- › 3 dysfonctionnements

Parmi les faits partiellement avérés (9) :

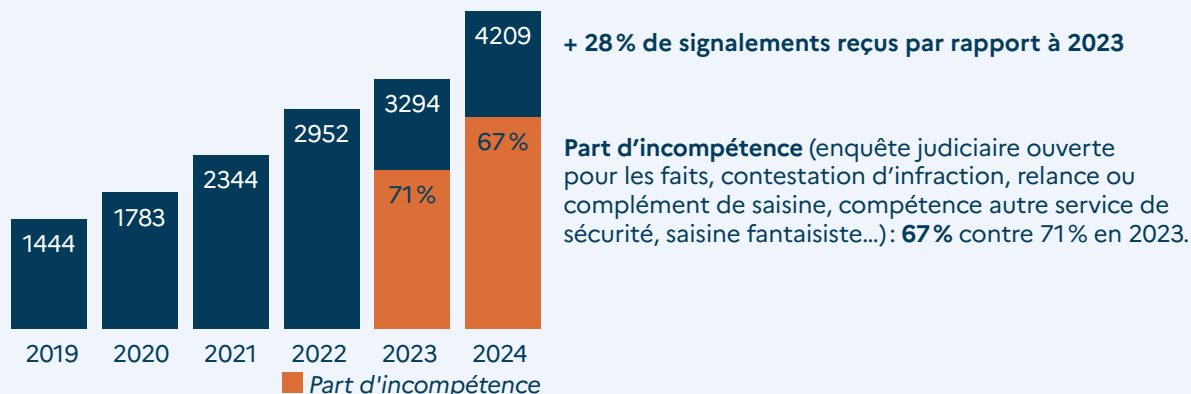
- › 6 HMT
- › 1 DISCRI convictions religieuse
- › 1 DISCRI apparence physique
- › 1 dysfonctionnement

D'autres manquements ont été constatés :

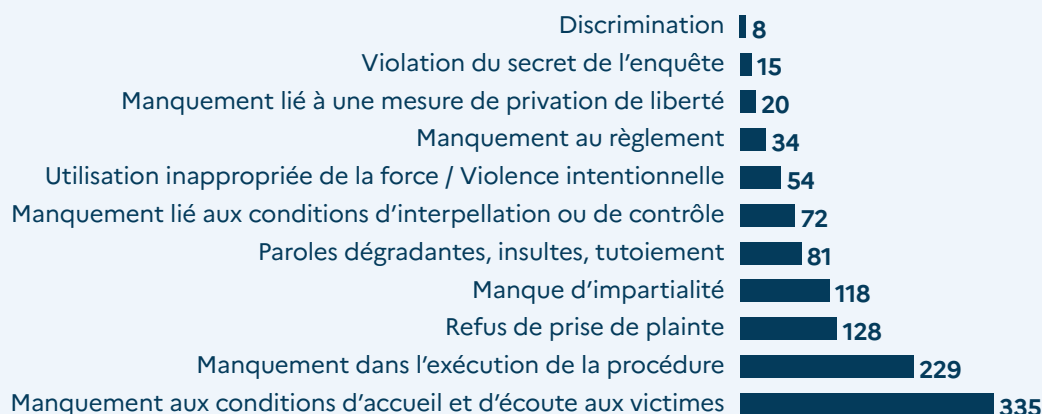
- › le relationnel maladroit (25).
- › le comportement inadapté (14);
- › des dysfonctionnements dans l'organisation du service, la gestion... (11);
- › des manquements dans le contrôle hiérarchique (9).

2. RÉCLAMATIONS EXTERNES

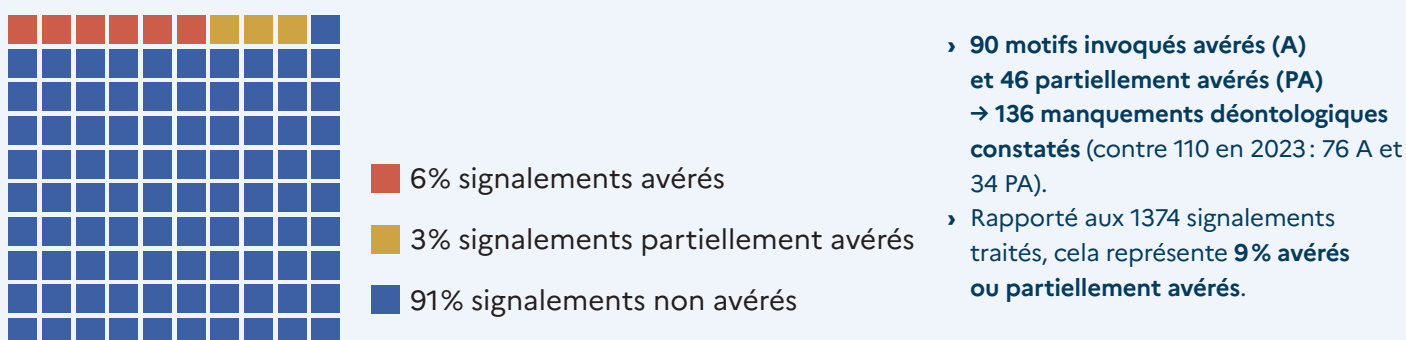
2.1 Évolution du nombre de signalements de particuliers reçus par l'IGGN



2.2 Principaux manquements invoqués par les signalants



2.3 Nombre de signalements et de manquements constatés

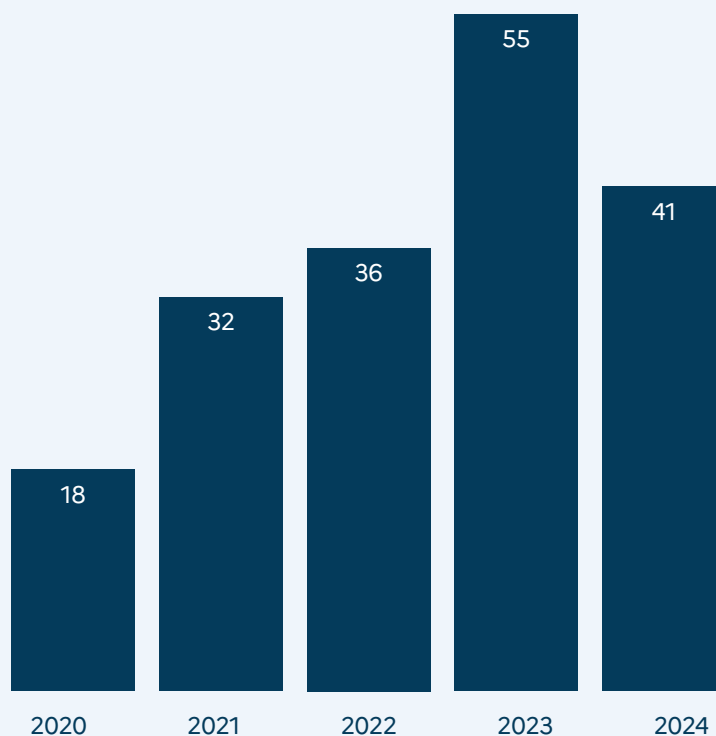


Évolution des signalements avérés ou partiellement avérés

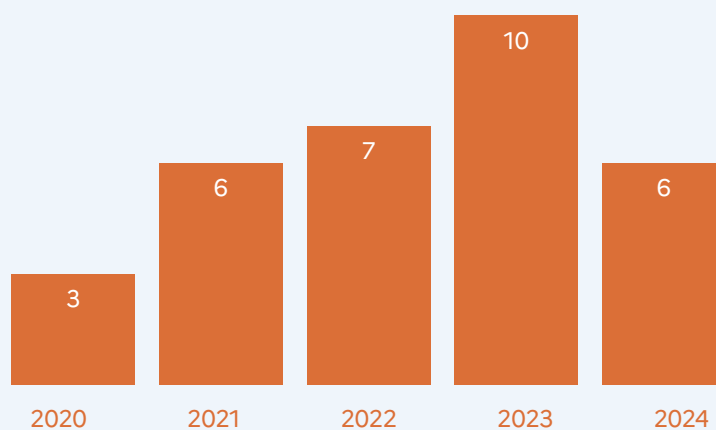


3. SAISINES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES (AAI)

3.1 Évolution du nombre de saisines du Défenseur des droits (DDD)



3.2 Évolution du nombre de saisines de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL)





ACTIVITÉ DE LA DIVISION DES ENQUÊTES INTERNES

**Général de division Jacques DIACONO,
chef de la DEI**

Renforcée en 2024, la Division des enquêtes internes (DEI) est passée de 48 à 50 personnels, répartis entre le Bureau des enquêtes administratives (BEA), le Bureau des enquêtes judiciaires (BEJ), six Antennes déconcentrées (ADIGGN) et la Cellule animation-assistance-analyse (C3A) nouvellement créée.

L'activité des enquêteurs administratifs comme judiciaires, évaluée notamment en nombre d'enquêtes travaillées et initiées au cours de l'année, est en nette progression. Trois grands types de contentieux sont au cœur des investigations menées: les suspicions d'usage excessif de la force sur des tiers, les suspicions de harcèlement, les atteintes à la probité.

2024 a été marquée par une forte activité ultramarine avec des projections du BEA, du BEJ et de deux ADIGGN. De plus, 10 enquêteurs du BEJ se sont relayés par binômes en Nouvelle-Calédonie de juin 2024 à janvier 2025, dans le cadre des troubles insurrectionnels qui ont marqué cette collectivité.

Les déconflictions menées par les enquêteurs administratifs s'inscrivent dans une démarche de règlement amiable des conflits. En nette augmentation en 2023, elles ont été moins nombreuses en 2024 mais restent un mode d'action important. Une réécriture de la note-express de référence est d'ailleurs en cours pour encore améliorer la lisibilité et la connaissance du dispositif.

Le nombre d'actions de conseils et de formation au profit des échelons territoriaux de commandement, pour la conduite de leurs enquêtes administratives et judiciaires, a continué à progresser. Cette évolution est indispensable puisque l'IGGN ne peut traiter que moins de 20 % des enquêtes administratives et moins de 10 % des enquêtes judiciaires internes. Ces actions, qui seront dorénavant en partie prises en charge par la nouvelle C3A, poursuivent deux objectifs importants: disposer d'une meilleure vision des enquêtes internes qui ne sont pas conduites par l'Inspection et assurer un haut niveau de professionnalisme dans le traitement des enquêtes conduites localement en diffusant les méthodologies d'enquête éprouvées de l'IGGN. Plusieurs sollicitations d'autres inspections générales en termes de formation d'enquêteurs administratifs montrent d'ailleurs que ce savoir-faire est reconnu.

Enfin, comme les autres divisions de l'IGGN, la DEI intervient pour former au respect des principes éthiques et des règles déontologiques. Près de 2000 personnels ont ainsi été sensibilisés en 2024.

En chiffres...

En 2024, la gendarmerie a traité:

- › 234 enquêtes administratives internes (-26 par rapport à 2023) en baisse de près de 10 % par rapport à 2023;
- › 1015 enquêtes judiciaires internes (+90 par rapport à 2023) en hausse de 10 %. Parmi ces enquêtes judiciaires, 461 soit 49,6 % concernent des contentieux sans lien avec le service.

La DEI a ouvert:

- › 35 nouvelles enquêtes administratives internes (soit 16 % du total des enquêtes conduites en gendarmerie);
- › 85 nouvelles enquêtes judiciaires internes (soit 8,4 % des enquêtes traitées par la gendarmerie).

Le traitement des 234 enquêtes administratives



Le traitement des 1 015 enquêtes judiciaires internes



Les enquêtes administratives internes conduites par l'IGGN

En 2024, le BEA et les ADIGGN traitent un volume toujours croissant d'enquêtes administratives (+20%) : 50 dont 35 nouvelles enquêtes.

La conduite de ces dossiers a nécessité trois projections outre-mer du BEA ou d'ADIGGN. Ces dernières, qui s'engagent prioritairement dans des enquêtes dont le centre de gravité est proche de leur lieu d'implantation, disposent d'une compétence nationale.

Les catégories de manquement des enquêtes administratives ouvertes en 2024 sont plus diversifiées qu'en 2023 :

- les suspicions de Harcèlement moral au travail (HMT) ou d'exercice inadapté de l'autorité représentent 43 % des dossiers traités (contre 70 % en 2023) ;
- le harcèlement et les violences sexuels ou sexistes représentent 14 % des saisines ;
- le nombre de dossiers traitant ou faisant apparaître des atteintes à la probité, notamment liées au détournement de ressources de l'Institution, est en hausse. Ce type de manquements a été l'objet principal de 4 enquêtes administratives de l'IGGN et est apparu dans 3 autres enquêtes (7 dossiers au total contre 3 en 2023).

Ces enquêtes administratives ont donné lieu à 6 dénonciations au titre de l'article 40 du CPP, car mettant en évidence des suspicions d'infractions pénales. Trois ont déjà donné lieu à l'ouverture d'enquêtes judiciaires, dont une confiée au BEJ.

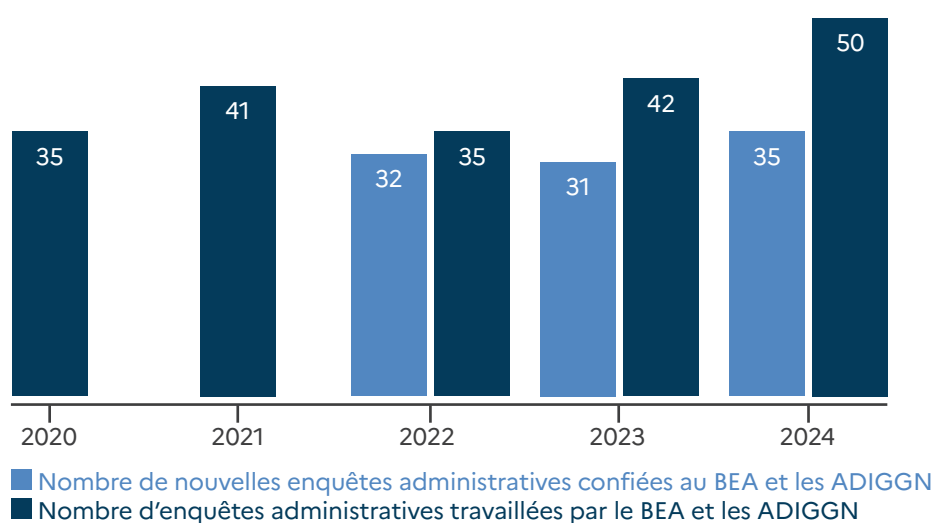
Sur 25 dossiers de déconfliction évalués (contre 39 pour 2023), 11 déconflictions ont été initiées dont 7 ont abouti. 2 étaient encore en cours au 31 décembre.

L'activité de conseil et d'appui à la conduite par les Échelons territoriaux de commandement (ETC) d'enquêtes administratives internes de leur niveau s'est poursuivie en 2024 à un rythme soutenu, avec 120 conseils apportés contre 78 en 2023.

En sus, fort de son expertise reconnue en matière de conduite d'enquêtes administratives, le BEA a assuré deux formations d'enquêteurs de l'inspection des armées et de l'inspection de l'armée de Terre, et a été associé à un séminaire de formation des nouveaux inspecteurs de l'Inspection générale de l'administration.

Enfin, le BEA et les antennes déconcentrées ont réalisé 51 actions de formation d'enquêteurs administratifs et de sensibilisation de personnels d'unités opérationnelles, contre 46 en 2023. Parmi celles-ci, l'antenne déconcentrée de Bordeaux est intervenue à trois reprises au Centre national d'entraînement des forces de la gendarmerie (CNEFG) sur le thème de la prévention des violences sexuelles et sexistes au sein des unités de gendarmerie mobile.

Évolution du nombre d'enquêtes administratives traitées par le BEA et les ADIGGN



Les enquêtes judiciaires internes conduites par l'IGGN

Le BEJ a vu son activité augmenter de manière sensible en 2024, année marquée par les troubles insurrectionnels en Nouvelle-Calédonie et par une augmentation des saisines en matière d'atteintes à la probité.

Ainsi, le BEJ a travaillé sur 175 dossiers, dont 85 nouvelles affaires (contre 68 en 2023, soit une hausse de 25 % des saisines). Parmi ces 85 nouveaux dossiers, 39 concernent des suspicions d'usage excessif de la force ou d'inaction potentiellement fautive au préjudice de tiers, parmi lesquelles 19 usages d'armes à feu à projectile perforant, dont 12 mortels. 2 de ces usages des armes sont intervenus au maintien de l'ordre en Nouvelle-Calédonie (cf. circonstances dans lesquelles un tiers a été tué ou blessé en 2024 par une action GN). Le BEJ a également reçu 7 nouvelles saisines pour

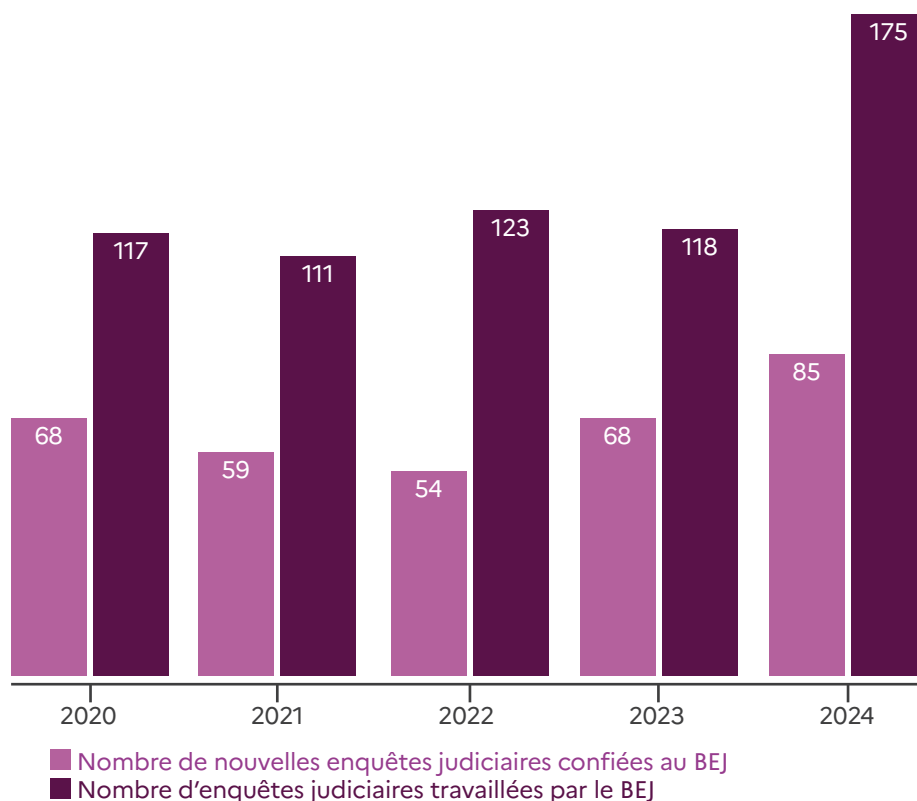
des actions de maintien de l'ordre, dont 2 se rapportant à des faits anciens liés au mouvement des Gilets jaunes.

Parmi ces nouveaux dossiers, 23 concernent par ailleurs des suspicions de manquement au devoir de probité, d'infractions voisines ou visent des comportements d'improbité.

Enfin, 15 nouvelles affaires concernent des faits de harcèlement moral, de harcèlement sexuel ou des discriminations, essentiellement internes à la gendarmerie.

Dans le même temps, le BEJ et la nouvelle C3A ont apporté en 2024 un total de 150 conseils ou assistances aux ETC ou aux unités de recherches locales en charge d'enquêtes judiciaires internes.

Évolution du nombre d'enquêtes judiciaires traitées par le BEJ



Engagement du BEJ au cœur de la crise calédonienne

Le 13 mai 2024, une flambée de violences exceptionnelle, trouvant son origine dans un mouvement insurrectionnel manifestement préparé et coordonné, s'est répandue sur le territoire calédonien. L'extrême détermination des émeutiers, leur volume et le nombre très élevé d'armes à feu en circulation sur le Caillou ont immédiatement exposé les forces de sécurité intérieure à un niveau d'adversité et de menace quasi inédit. La mort du jeune gendarme Nicolas Molinari, affecté à l'escadron de gendarmerie mobile de Melun et tué par des assaillants armés le 15 mai 2024, puis le décès de l'adjudant-chef Xavier Salou, gradé du groupement blindé de gendarmerie mobile, touché par un tir ami, ont particulièrement marqué les esprits.

Ces premiers drames ont été suivis de quotidiennes prises à partie des forces de gendarmerie par des individus armés et notamment équipés de carabines de grande chasse capables de transpercer le blindage de certains véhicules ou d'atteindre les hélicoptères. Les militaires de la gendarmerie ont de fait été amenés à de multiples reprises à faire usage de leurs armes.

Après les premiers usages d'armes mortels, des enquêteurs du BEJ ont été engagés sur le sol calédonien afin de prendre le relais du groupe de force police judiciaire dans le traitement des enquêtes internes déjà initiées et de prendre directement en charge les investigations concernant les nouveaux faits. 10 enquêteurs du BEJ se sont ainsi relayés, par binômes, de juin 2024 à janvier 2025.

10 procédures pour usage des armes, dont 5 mortels, par des militaires de la gendarmerie ont ainsi été traitées, en saisines exclusives ou co-saisines avec la section de recherches de Nouméa. Au total, 16 faits ont donné lieu à une action du BEJ, dont un impliquant pour la première fois un véhicule blindé Centaure et son armement nécessitant un travail d'appropriation technique.

Ces enquêtes auront été marquées par des conditions d'investigations particulièrement dégradées, en raison du contrôle du terrain par les adversaires, notamment sur le secteur de la tribu de Saint-Louis.

L'approche humaine, l'empathie et la pédagogie des enquêteurs du BEJ à l'égard des familles et de l'entourage des victimes ont contribué à favoriser l'avancée des

investigations. L'appui d'unités extérieures, comme les départements « balistique » et « signal image parole » de l'Institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale (IRCGN), ou encore les unités de la gendarmerie mobile et de la gendarmerie de Nouvelle-Calédonie, s'est révélé déterminant.

Les militaires projetés du BEJ se sont en outre vu confier des enquêtes portant sur des suspicions de violation du secret de l'enquête, un décès en chambre de sûreté, des menaces de commettre un crime ou délit, le vol aggravé d'une arme et des suspicions de faux et usage de faux.

La plupart des enquêtes initiées entre juin 2024 et janvier 2025 se poursuivent. Certaines d'entre elles ont nécessité une nouvelle projection sur le territoire calédonien au cours du premier semestre 2025.



Photos
© Ministère
de l'Intérieur
et des Outre-Mer /
D. Mendiboure

Focus : Création de la Cellule animation assistance analyse (C3A) de la DEI

L'IGGN se doit d'avoir une vision d'ensemble et analytique des manquements déontologiques significatifs survenus en gendarmerie. Les manquements les plus graves font généralement l'objet soit d'une Enquête administrative interne (EAI), soit d'une Enquête judiciaire interne (EJI), qu'il appartient à l'IGGN de recenser.

Dans le prolongement de la désignation en 2023 d'un officier en charge de missions d'animation et analyse, une cellule armée d'un officier et d'un sous-officier a été créée le 1^{er} décembre 2024, avec trois missions principales :

- **animer** le suivi des EAI et EJI conduites au sein des formations administratives. La DEI recense ces enquêtes dans le cadre de la préparation d'un bilan déontologique et du rapport annuel d'activité ;
- **assister** les enquêteurs locaux, notamment en matière d'EJI. La DEI a entre autres pour mission d'élaborer un guide *ad hoc*. L'assistance aux enquêteurs administratifs locaux reste assurée en proximité par les ADIGGN en province, et le BEA pour les formations administratives franciliennes et le CGOM ;
- **analyser** les enquêtes internes conduites par l'IGGN mais aussi par les formations administratives, afin d'en tirer un état de la menace interne, et ainsi alimenter la cartographie des risques déontologiques et la capacité de l'Institution à les prévenir ou les entraver. Trois thèmes d'analyse prioritaires sont assignés à la cellule : les suspicions d'usage excessif de la force dont les usages d'armes et l'emploi de la force au maintien de l'ordre ; les atteintes à la probité ; le harcèlement moral ou sexuel et les violences ou discriminations associées.

La C3A travaille par ailleurs sur la corruption en lien avec la criminalité organisée, en coopération étroite avec le Bureau de l'audit, de la protection et de la gouvernance des données (BAPGD) de l'IGGN, et s'inscrit pleinement dans une logique de renseignement criminel et de recherche de moyens d'entraver les atteintes internes constatées. Cette démarche converge avec celle du renforcement du renseignement criminel au sein de la gendarmerie par la création d'une Unité nationale de police judiciaire (UNPJ).

ACTIVITÉ DE L'OGED

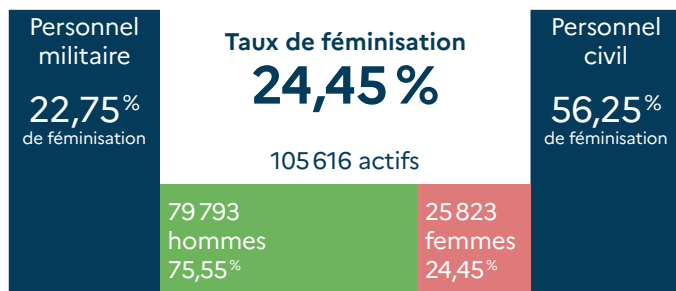
Officiellement créé le 1^{er} février 2023, l'Observatoire de la gendarmerie pour l'égalité et contre les discriminations (Oged) est une structure chargée de collecter, analyser et valoriser des données mesurant les effets de la politique des RH de la gendarmerie nationale en matière d'égalité professionnelle, et de lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences.

Structure innovante, l'Oged a une vocation prioritairement interne: éclairage de la hiérarchie, définition de recommandations, contribution au développement d'une culture de l'égalité professionnelle. Il inclut également la dimension de la relation du gendarme à la population.

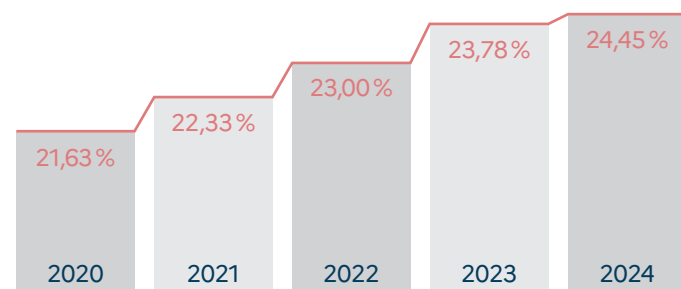
Tableau de bord Oged

En 2024, l'Oged s'est doté d'un tableau de bord permettant la visualisation d'indicateurs intéressant son périmètre. Cette base de données constitue désormais un outil essentiel afin de permettre à l'Observatoire de mener à bien sa mission. Il est amené à s'enrichir régulièrement de nouveaux indicateurs.

Taux de féminisation en gendarmerie en 2024

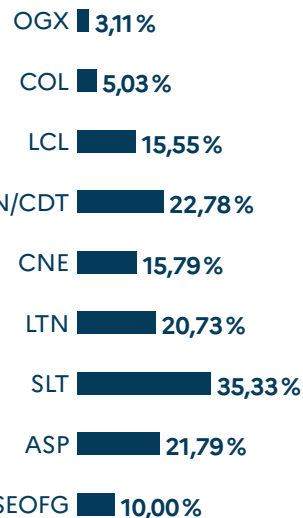


Taux de féminisation par année

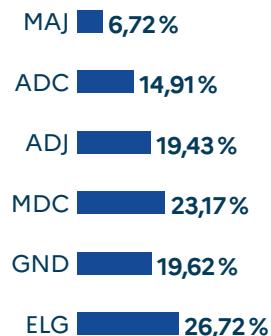


Taux de féminisation par corps et grade (au 31/12/2024)

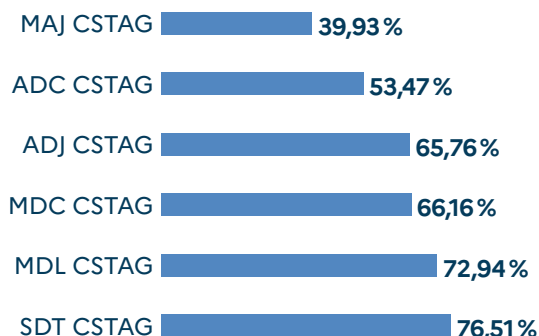
Officiers (OFF): 12,4% (772)



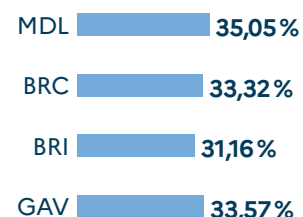
Sous-officiers de gendarmerie (SOG): 19,3% (15 635)



Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie (CSTAG): 65,3% (3 327)



Gendarmes adjoints volontaires (GAV): 33% (3 211)

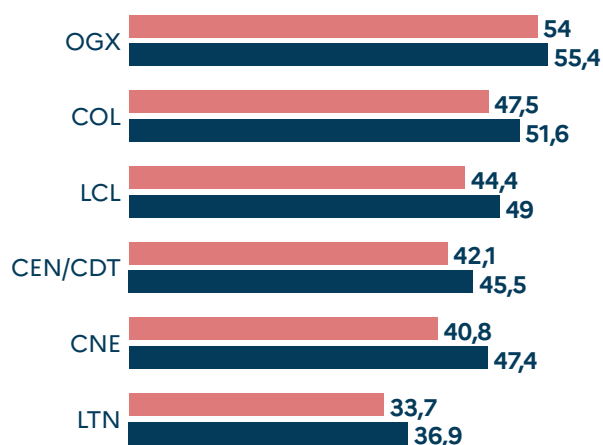


Âge moyen par corps et grade (au 31/12/2024)

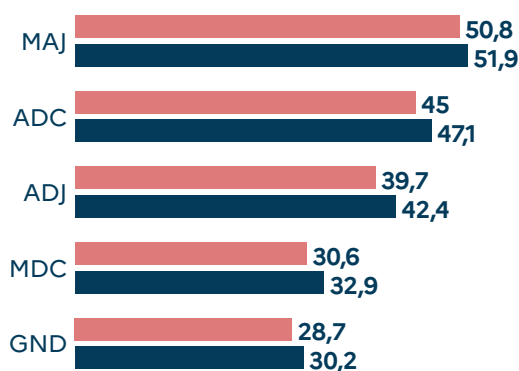
■ Âge moyen des femmes

■ Âge moyen des hommes

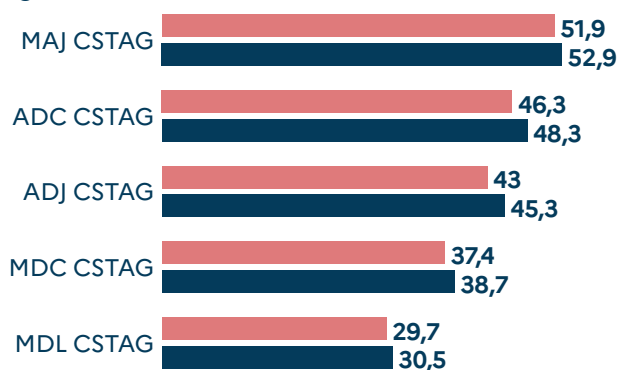
Officiers (OFF): 39 ans



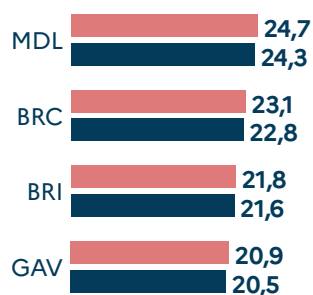
Sous-officiers de gendarmerie (SOG): 33 ans



Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie (CSTAG): 37 ans



Gendarmes adjoints volontaires (GAV): 22 ans



Le saviez-vous ?

Depuis décembre 2023, l'Oged possède un site internet sur lequel sont publiées les actualités, ainsi que les productions de l'Observatoire et de ses partenaires. Aussi, son « baromètre de l'égalité en gendarmerie » permet de trouver de nombreux indicateurs sur cette thématique.

Le site internet de l'Oged est accessible à l'adresse <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/oged> ou grâce au QRCode ci-dessous.



Premier séminaire Oged

Le 30 mai 2024, l'Oged a organisé son premier séminaire autour du thème de « l'égalité professionnelle, enjeu d'attractivité et de performance pour la gendarmerie nationale ». À la suite des discours introductifs du major général, le général de corps d'armée André Pétillot, et du Président de l'Oged, M. Richard Senghor, M. Thierry Jadot, entrepreneur, administrateur et réserviste citoyen, a animé deux tables rondes rassemblant des experts de haut niveau¹. La ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Madame Aurore Bergé, a prononcé le discours de clôture, saluant la création de l'Observatoire comme marque de la capacité de la gendarmerie à questionner ses pratiques sur ces sujets majeurs.



Cet événement a été l'occasion d'une prise de recul nécessaire sur une thématique essentielle pour l'attractivité et la performance de la GN. Si une réelle volonté de l'Institution a déjà permis des avancées considérables en la matière, les différentes interventions ont aussi démontré que les défis, comme les pistes de travail à exploiter, restent nombreux. Les actes du séminaire 2024 de l'Oged sont disponibles sur son site internet.

Étude relative aux nouvelles générations en gendarmerie

Boomers, X, Y et Z... La GN relève le défi de la cohabitation inter-générationnelle. Les spécificités des nouvelles générations amènent l'Institution à faire face à des enjeux RH déterminants (attractivité, recrutement, fidélisation), mais aussi à s'interroger sur ses propres règles de fonctionnement.

Afin d'alimenter la réflexion sur l'évolution des comportements et les attentes des jeunes générations en tenant compte des spécificités et contraintes de la condition militaire, l'Oged a réalisé une synthèse des travaux; travaux qui ont vocation à être prolongés dans le cadre de futures échéances de travail en interne et avec ses partenaires.

¹ Première table ronde: **Elyamine Settoul**, directeur du domaine Défense et Société, IRSEM, conservatoire national des arts et métiers, Paris; **Sylvie Clément**, lieutenant-colonelle de gendarmerie, sociologue, cheffe de la section sociologie et démographie de la DGGN; **Nathalie Pilhes**, déléguée au plan national « Femmes-Paix-Sécurité » au sein du MIOM; **Fadela Benrabia**, préfète, haute fonctionnaire à l'égalité des droits au sein du MIOM. Seconde table ronde: **René Picon-Dupré**, administrateur général honoraire et consultant dans les domaines des ressources humaines, de l'organisation, du management et en droit public; **Bruno Makary**, général de brigade, sous-directeur de la gestion du personnel et **Marie-Ange Detey**, capitaine de la gendarmerie, référente nationale égalité diversité; **Sandrine Staffolani**, haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits et de la diversité au ministère de la Transformation et de la fonction publiques et **Alexandra Helleboid**, chargée de mission, délégation ministérielle à la diversité et à l'égalité professionnelle, ministère de l'Économie et des Finances.



BILAN MAÎTRISE DES RISQUES ET VALORISATION DES EXPÉRIENCES



ACTIVITÉ DE LA DIVISION DES AUDITS, INSPECTIONS ET ÉTUDES

Général de division Ronan LE FLOC'H, chef de la DAIE

Dans le cadre des missions de maîtrise du risque de l'IGGN, la DAIE a connu une année 2024 dense et productive, avec des travaux d'audit et d'étude menés au profit de la DGGN comme du ministère, dans le cadre du comité ministériel d'audit interne (cf. Focus page 25).

Deux orientations dominent les travaux et constituent un ancrage dans les fondamentaux du contrôle interne de troisième niveau.

Il s'agit d'abord de l'évaluation des unités et services. Pour ce qui est de la partie interne à la gendarmerie, quatre formations administratives ont ainsi bénéficié d'audits d'accompagnement ou de conseil, portant sur tout ou partie de leur activité. Ces missions ont permis aux chefs concernés d'objectiver leurs difficultés et marges de progrès, et à l'échelon central d'avoir un éclairage sur les vulnérabilités génériques de l'Institution. Au niveau ministériel cette thématique est concrétisée par la reprise des audits d'évaluation des politiques locales de sécurité, conduits à l'échelle départementale, sous la coordination de l'IGA.

L'autre thème est celui de l'audit d'organisation. L'IGGN s'est d'abord livrée à un exercice d'introspection en conduisant un audit sur sa propre organisation et ses méthodes, aboutissant à une revue de sa circulaire de référence. L'arrivée de la nouvelle équipe de direction à la DGGN a conduit à étendre l'exercice à trois grandes structures, la plus emblématique étant la DGGN elle-même, mission qui constitue la dernière initiée en 2024 puisque la saisine est datée du 31 décembre.

Outre ces deux grandes orientations, le thème des ressources humaines a été un fil rouge de l'année, avec en particulier deux audits particulièrement ambitieux, concernant la formation initiale des sous-officiers, étude demandée par la DGGN, et un audit ministériel sur les départs anticipés des personnels de la GN et de la PN, conduit avec l'IGA et l'IGPN. Dans cette thématique des ressources humaines, la DAIE a également apporté son expertise dans le cadre de deux études menées par la DRHGN, sur la féminisation de la GM et sur les outre-mer.

2025, déjà placée sous le signe des grands audits d'organisation, sera évidemment rythmée par les travaux d'assurance liés à la feuille de route du DGGN et aux différents plans d'action qui y sont associés.

Focus sur l'audit d'accompagnement de la Région de gendarmerie des Hauts-de-France (RGHF)

Deux ans après sa constitution par regroupement des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, et à l'occasion de la nomination d'un nouvel officier général à sa tête, la région de gendarmerie des Hauts-de-France a bénéficié d'un audit d'accompagnement.

Une équipe de 17 auditeurs experts de l'IGGN, dirigée par un inspecteur général de la DAIE, a opéré un « 360 » de la formation administrative afin d'appuyer le nouveau commandant de région dans sa prise de fonction. Continuité des activités, finances, logistique, immobilier, ressources humaines, santé et sécurité au travail, organisation et emploi, gouvernance et sécurité des systèmes d'information... C'est un accompagnement sur-mesure dont profite la formation administrative auditée ; à l'instar de la mission de lutte contre l'immigration irrégulière et clandestine, particulièrement prégnante en région Hauts-de-France, qui a fait l'objet d'une attention spécifique.

La mission s'est déroulée classiquement en trois phases au cours desquelles les auditeurs et notamment ceux du Bureau de l'audit financier administratif et technique ont procédé à des actions de formation et de diffusion de bonnes pratiques au profit des personnels de la formation auditée.

Remis au nouveau commandant de région le 13 décembre 2024, soit un peu plus de trois mois après le lancement de la mission, le rapport d'audit d'accompagnement est un document volontairement synthétique et « opérationnalisable ».

Focus sur l'action de la DAIE au sein du Comité ministériel de l'audit interne (CMAI)

Le ministère de l'Intérieur dispose, conformément au décret du 22 avril 2022, d'un Comité ministériel d'audit interne (CMAI) pour piloter ses politiques publiques par les risques. Ce comité, présidé par le directeur de cabinet du ministre, réunit toutes les directions du ministère et leurs inspections, ainsi que le secrétaire général et le contrôleur budgétaire ministériel. Il se réunit deux fois par an pour valider et suivre le plan d'audit interne, préparé par la Mission ministérielle d'audit interne (MMAI), instance animée par l'IGA et composée des responsables de l'audit des principales inspections du ministère, dont l'IGGN.

La gendarmerie, représentée par le chef de la Division des audits, études et inspections (DAIE) de l'IGGN, participe donc à la MMAI et aux travaux préparatoires du CMAI, tout en mettant en œuvre son propre plan d'audit annuel, aligné avec le plan ministériel.

Récemment, l'IGGN a été impliquée dans des audits portant sur les ressources humaines, les risques d'atteintes à la probité, le parc immobilier et automobile, ainsi que les moyens aériens, tous sujets d'intérêt pour le ministre et son directeur de cabinet.



ACTIVITÉ DE LA DIVISION DES AUDITS ET EXPERTISES TECHNIQUES

Général de division Olivier NICOUD, chef de la DAET

La DAET est compétente sur le volet de l'évaluation et de la maîtrise des risques institutionnels. Elle s'assure de l'existence, de la régularité et de la fiabilité des dispositifs de contrôle interne mis en place par les chaînes hiérarchiques et du respect des réglementations, dans les domaines fonctionnels suivants: la prévention des risques professionnels, la sécurité des systèmes d'information, la sécurité aéronautique, la sécurité des process techniques, administratifs et financiers.

Organisation de la DAET

La prévention des risques professionnels

- › Coordonnateur national de la prévention (CNP)
- › Bureau de l'audit de la santé et de la sécurité au travail (BASST)
- › Groupe des inspecteurs santé sécurité au travail (GISST)

La sécurité des systèmes d'information, ainsi que la protection et la gestion des données

- › Bureau d'audit de la sécurité des systèmes d'information (BASSI)
- › Bureau d'audit de la protection et de la gestion des données (BAPGD)

La sécurité aéronautique

- › Conseil permanent de la sécurité aérienne de la gendarmerie (CPSAG)

La sécurité des process techniques, administratifs et financiers

- › Bureau de l'audit financier, administratif et technique (BAFAT)

	CNP	BASST	GISST	CPSAG	BASSI	BAPGD	BAFAT	TOTAL
PM: EFFECTIFS RÉALISÉS	1	2	7	2	2	3	12	29
AUDITS		10			1		9	20
INSPECTIONS			24	4				28
CONTRÔLES					48	252		300
RÉPONSES À RÉQUISITION ADMINISTRATIVE					100	471	1	572
RÉPONSE À RÉQUISITION JUDICIAIRE					8	869	4	881
ANIMATION-CONSEIL	4		191		1	20	3	219
ACTIONS DE FORMATION					2		7	9
COMITOLOGIE	2		255					257
TOTAL	6	10	470	4	160	1 613	25	2 288

NB/ Contexte singulier des Jeux Olympiques de Paris 2024

Cinq missions principales exercées en 2024

1. Audits

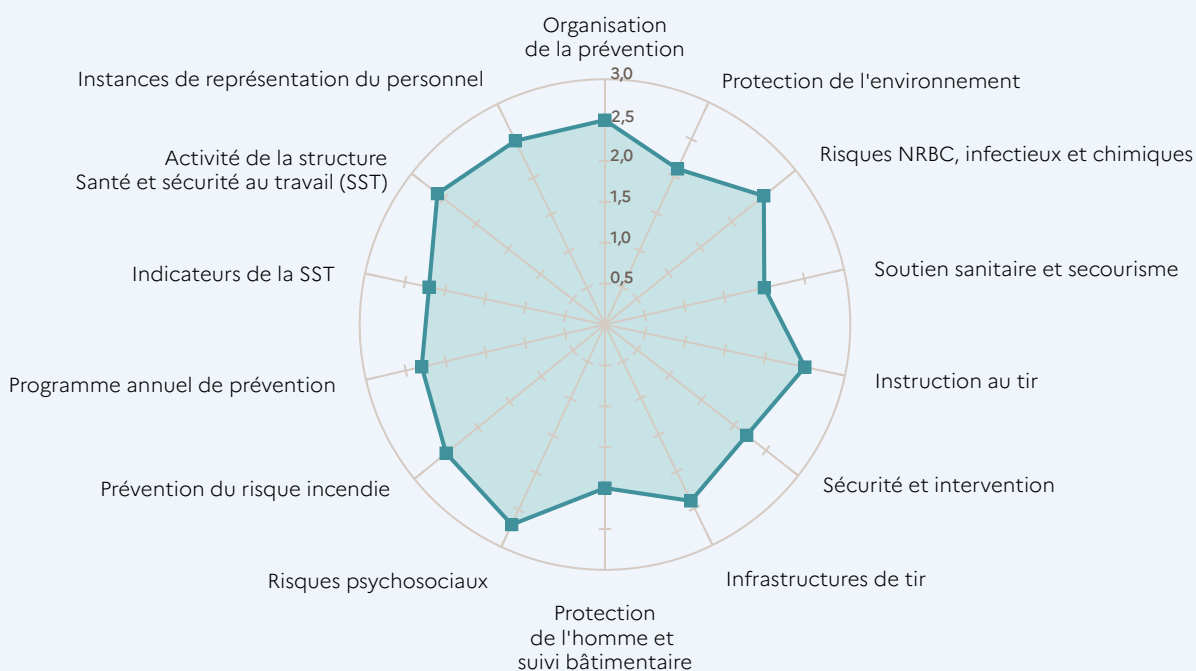
Réalisées au profit des titulaires de commandements territoriaux, en métropole et outre-mer, d'initiative ou à leur demande, les missions d'audit fournissent aide, conseils et guides techniques pour améliorer les processus et les procédures, en conformité avec les prescriptions légales, réglementaires et déontologiques¹. Dans le domaine de la prévention et maîtrise des risques professionnels, la mise à disposition d'un questionnaire d'auto-évaluation permet d'établir quatre cartographies des risques (régions, outre-mers, écoles, formations spécialisées) faisant apparaître les forces et faiblesses de chaque domaine. Pour les 13 régions de gendarmerie :

Interprétation du diagramme

Chaque axe du diagramme radar correspond à un des 15 items choisis pour l'analyse de l'organisation de la prévention des risques professionnels. Plus un point atteint le bord du rayon, plus le domaine est maîtrisé. À l'inverse, un point plus proche du centre indique une faiblesse dans le domaine considéré.

Dans le domaine administratif, financier et technique, la même logique prévaut depuis plusieurs années pour élaborer une cartographie des risques.

Le passage des auditeurs SSI est quant à lui toujours perçu de manière très positive et favorise la mise en place rapide des mesures correctives adaptées.



¹ Le BASSI a adopté en mars 2024 la dernière version de la méthode EBIOS Risk Manager, ce qui implique une modification de l'appréciation et du traitement du risque numérique et réévalue certaines gravités.

Ce sont les personnels audités qui en parlent le mieux...

Colonelle Valérie Lefèvre, cheffe de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie de Normandie.
«Un audit pas comme dans mes souvenirs ! Un audit basé tant sur des expertises éprouvées que des conseils bienveillants, ayant permis d'identifier nos points forts, axes de progrès et de proposer des mesures correctives réalisables. Très appréciable: l'accompagnement pédagogique de "bout en bout". Nous n'oublierons pas la qualité du dialogue avec l'équipe du BAFAT, empreint constamment d'un bel esprit de camaraderie et d'intelligence situationnelle collective. Finalement, nous avons pris du recul sur nos pratiques pour prendre de l'élan, car prendre de l'élan c'est prendre de l'avance !»

2. Inspections

Elles ont pour objectif de s'assurer que les ordres donnés sont appliqués ou, consécutivement à un dysfonctionnement potentiel ou avéré, de déterminer les mesures correctives impératives. Les inspecteurs mesurent les écarts entre les objectifs et les résultats, analysent les modes d'action appliqués et identifient les ajustements nécessaires. S'agissant des directives d'emploi, les inspections valident les actions entreprises en donnant acte des résultats obtenus, ou prescrivent les aménagements utiles si une carence est constatée.

Dans le domaine de la Sécurité aéronautique (SA), les travaux du CPSAG s'inscrivent dans le cadre du Programme de sécurité de l'aéronautique d'État (PSAÉ) avec une approche systémique de la sécurité (organisation, ressources, politique, culture...).

2024 se distingue par l'élargissement notable du spectre de compétence du CPSAG avec la publication du manuel d'exploitation des drones GN qui acte l'arrivée de nouveaux exploitants aussi variés que les régions zonales, les commandements ultramarins, les offices centraux, les gendarmeries spécialisées, le GIGN ou encore le PJGN.

Le bilan SA 2024 est très satisfaisant et permet à la gendarmerie d'afficher le taux d'événements aériens le plus bas de toutes les autorités d'emploi de l'aviation étatique. En 2025, les efforts de contrôle du CPSAG dans la maîtrise du risque continuent d'être axés sur les facteurs organisationnels et humains, premières causes des événements, et plus encore, sur la promotion de la culture de sécurité afin de consolider la gestion proactive de la SA et de la faire tendre vers une gestion prédictive.

La sécurité aéronautique est un véritable levier de la performance opérationnelle. À ce titre, au-delà de la préservation des hommes et des matériels, son amélioration continue participe pleinement à la crédibilité et au rayonnement de l'Institution.



3. Contrôles

Ils concernent l'usage des réseaux et applications des systèmes d'information de la gendarmerie.

Le nombre de saisines continue à décroître, dans tous les domaines d'expertise du bureau, tant en administratif qu'en judiciaire. En revanche, la complexité des actes techniques à accomplir dans l'exploitation des données exige de plus en plus de temps et d'actes pour leur traitement (exploitation des données et accompagnement des mandants ou enquêteurs).

Certains actes techniques simples sont réalisés par l'unité SIC support des formations administratives dans le cadre des contrôles hiérarchiques. Le BASSI est sollicité non seulement pour accompagner les unités SIC support pour la réalisation de ces actes, process maintenant bien ancré, mais aussi pour réaliser des actes complexes pour lesquels il apporte une réelle plus-value, ainsi que pour l'obtention des traces techniques sur les systèmes d'information centraux.

Dans le domaine de la protection des données, le BAPGD effectue des contrôles sur l'utilisation des fichiers centraux (TAJ, FPR, Foves, Agorh@) par les personnels qui peut être contraire cette fois-ci au Code de déontologie et la mise en œuvre de la réglementation par la hiérarchie et les référents informatique et libertés. Les manquements peuvent donner lieu à signalement, en particulier lorsqu'une infraction pénale est susceptible d'être décelée. En parallèle, le BAPGD a engagé en 2024 une réorientation de son action vers la détection des cas de compromission pouvant porter atteinte à la réputation et à la légitimité de l'Institution.

Focus sur l'outil Citar

Dans le cadre du renforcement de contrôle interne en gendarmerie et de la lutte contre la corruption, l'IGGN développe en lien avec l'ANFSI un outil informatique baptisé Citar (Contrôle interne des traces des applications et du réseau) visant à permettre aux échelons territoriaux de commandement d'effectuer directement le contrôle des connexions de leurs personnels sur les fichiers centraux administrés par la gendarmerie.

Au final, cet outil préfigurera le passage d'une posture de contrôle réactive à une action généralisée préventive. Créant un effet dissuasif auprès des utilisateurs, il réduira mécaniquement le nombre de consultations illicites.

4. Expertises

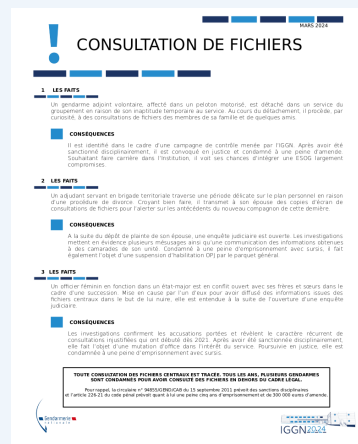
La DAET apporte son analyse à la DAIE dans le cadre de ses audits ministériels ou directionnels, à la DSD dans le cadre de Stop-discri, et à la DEI dans le cadre d'enquêtes administratives ou judiciaires. Elle conseille également les chaînes fonctionnelles de la gendarmerie en participant à des groupes de travail.

La DAET participe par ailleurs au processus d'homologation d'applications et de composants d'infrastructure, et s'assure de la conformité des applications métiers à la réglementation en matière de sécurité des systèmes d'information.

5. Animation

Le Coordonnateur national pour la prévention (CNP) est chargé d'animer la politique de prévention des risques professionnels en gendarmerie, dans le but de réduire l'accidentologie de travail et les maladies professionnelles. Dans ce cadre, il assure le secrétariat général des deux commissions

nationales de prévention annuelles, dont l'une consacrée exclusivement à la prévention des risques psychosociaux. En juin 2024, le BAFAT a organisé le 4^e séminaire annuel de la communauté de la maîtrise du risque, regroupant une cinquantaine de participants du soutien en gendarmerie. Le BAPGD anime, au travers de visioconférences, le réseau des référents informatique & libertés de chaque formation administrative. En parallèle, il diffuse régulièrement des fiches de cas concrets reprenant des usages abusifs de fichiers pour sensibiliser les personnels aux conséquences encourues sur les plans pénal et/ou disciplinaire.



ACTIVITÉ DE LA MISSION SÛRETÉ GENDARMERIE

Général de division Bertrand FRANÇOIS,
chef de la MSG

2024 a vu la publication le 15 juillet de la nouvelle circulaire n° 34000 relative à la gouvernance de la fonction sûreté en gendarmerie qui renforce la prise en compte des enjeux sûreté à tous les niveaux. Elle a pour objectifs de :

- › détailler les spécificités de la GN en matière de sûreté ;
- › préciser le rôle des acteurs de la fonction sûreté en GN ;
- › présenter les missions de la MSG qui devient la structure centrale d'animation de la politique de sûreté de la GN.

Les mécanismes initiés par cette circulaire favorisent le pilotage de long terme des projets structurants dans le domaine de la sûreté dans un contexte budgétaire contraint. La MSG a aussi poursuivi en 2024 son engagement au profit des unités, leur apportant son expertise et continuant l'expérimentation de « solutions sûreté » innovantes. Elle a ainsi appuyé la région de gendarmerie d'Île-de-France dans la sécurisation de plusieurs sites d'hébergement des forces engagées dans la sécurisation des Jeux olympiques. Après une première expérimentation en 2023 en Nouvelle-Aquitaine, cette mission JO a définitivement validé le concept de pro-

tection provisoire d'une emprise par l'utilisation de clôtures mobiles spécifiques. La protection physique a été complétée par des dispositifs mobiles de détection électronique, déjà utilisés à de nombreuses reprises pour la sécurisation en urgence d'emprises de la GN. Le concept de « protection mobile des emprises » est donc désormais opérationnel et à disposition des régions de gendarmerie.

L'action de la MSG auprès des régions s'est enfin déclinée par le renforcement de leur filière sûreté-protection, grâce à une formation dédiée des coordonnateurs régionaux de la protection (voir focus page 29).

Par ailleurs, le travail de fond entrepris dès la création de la MSG en 2021 s'est concrétisé par le déploiement progressif de la grille d'analyse du niveau de protection brut des emprises. En 2025, tous les échelons de commandement disposeront d'une vision cohérente et partagée du niveau de protection de leurs emprises. L'étape suivante consiste à définir le niveau de menace grâce aux traitements des données infocentrées. La comparaison des niveaux de protection et

En bref... Après trois années d'exercice, la MSG est désormais reconnue tant par la nouvelle circulaire relative à la gouvernance de la sûreté que par l'expertise qu'elle apporte aux unités de terrain. Elle finalise avec sa cartographie de l'exposition à la menace des emprises de la GN le socle d'une politique de sûreté intégrée et unifiée. Il reste encore à faire aboutir des projets structurants comme l'application d'alerte sur smartphone.

de menace produira une cartographie d'exposition à la menace des emprises. C'est un outil inédit qui servira de base à une politique de sûreté globale, cohérente et priorisée.

Un dernier chantier, initié en 2016 suite au drame de Magnanville, consiste à doter les personnels et leur famille d'un moyen d'alerte et de géolocalisation en cas de danger (application pour smartphones développée par une startup rennaise). Les retours terrain étant favorables, il reste à faire évoluer le cadre juridique existant pour l'adapter à la singularité de la vie en caserne et inclure formellement les familles dans la chaîne d'alerte. Les contraintes de sécurité des systèmes d'information imposent par ailleurs des procédures et des coûts qui ralentissent l'aboutissement du projet.

Renforcement de la filière sûreté-protection en région

Appuyée par l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) et sous financement du Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN), la MSG a organisé du 3 au 5 décembre 2024 à l'École militaire le premier séminaire de formation des coordonnateurs régionaux de la protection.

La fonction sûreté-protection étant déjà bien ancrée au niveau départemental grâce au réseau des référents sûreté et au niveau central avec la création de la MSG en 2021, il s'agissait de porter l'effort sur l'échelon régional ; échelon déterminant notamment au regard de ses capacités budgétaires.

Les auditeurs ont ainsi abordé l'analyse des risques, la continuité d'activité et la gestion de crises. Des intervenants de la MSG, de la sous-direction de l'immobilier et du logement, de la sous-direction de l'emploi des forces, du SGDSN, de la

Direction des entreprises et partenariats de sécurité et des armes, mais aussi du monde civil de la sûreté, ont contribué activement à la formation des stagiaires, qui se sont aussi vu remettre une mallette pédagogique numérique.

En 2025, une formation à distance des correspondants départementaux de la protection viendra compléter l'expertise technique des référents sûreté.

Renforcement de la maîtrise des armes par les militaires de la gendarmerie

Parmi les différents projets pilotés par l'Officier général coordonnateur national du tir (OGCNT), le renforcement de la formation à la maîtrise de l'usage des armes a connu des avancées notables en 2024.

Ce projet consiste à améliorer la capacité des militaires de la gendarmerie à faire usage de leur arme, lorsqu'ils y sont contraints, avec le discernement qui s'impose. Pour ce faire, sur proposition et pilotage de l'OGCNT, le CEGN s'est vu confier la mise à niveau pédagogique et technique des vidéos d'instruction de mise en situation à l'Usage des armes (UDA). L'objectif est de disposer d'une vaste vidéothèque de films UDA entièrement renouvelée.

30 films ont été réalisés en 2024. Plus de 300 seront finalisés à l'été 2025 et mis à disposition des moniteurs d'intervention professionnelle dans un premier temps, afin qu'ils puissent les utiliser lors de leurs séances d'instruction. À terme, chaque vidéo sera accompagnée d'un commentaire de remédiation rédigé par l'IGGN qui proposera une analyse du cadre légal de l'UDA.





ACTIVITÉ DE LA CELLULE NATIONALE RETEX

**Général de division Éric GOSSET,
chef de la CNRETEX**

LE RETOUR D'EXPÉRIENCE EN GENDARMERIE, UN LEVIER DE PROGRÈS ET DE PERFORMANCE

S'enrichir des expériences passées pour ne pas reproduire les mêmes erreurs, mais aussi capitaliser sur le succès des opérations pour ne pas avoir à réinventer des modes d'action et des solutions techniques déjà éprouvés, sont des orientations guidées par le bon sens et la recherche d'une optimisation des coûts humains et matériels.

En 2024, le Retour d'expérience (Retex) a été rénové et réorganisé au sein de la GN.

Inflexions apportées

- › Le Retex est systématisé pour les opérations majeures, mais aussi ouvert à la conduite des projets RH et de soutien.
- › La GN ambitionne d'être une organisation apprenante. Chaque échelon de commandement et de responsabilités doit s'approprier la démarche.
- › Le réseau des acteurs, associant les chaînes de commandement et fonctionnelles, est organisé en 3 niveaux : stratégique, opératif et tactique.
- › Les attributions de la Cellule nationale Retex (CNRetex) sont désormais définies. Outre la réalisation des Retex d'intérêt national, la CNRetex est chargée de promouvoir la culture Retex, de la piloter et de la coordonner, mais aussi d'administrer la bibliothèque nationale.
- › Une communauté des référents Retex est enfin créée à l'été 2024, avec un représentant par région et au sein des grands commandements spécialisés. Le 1^{er} séminaire s'est déroulé en janvier 2025.

La démarche Retex en 3 axes

- › Un état d'esprit à inculquer cherchant à faire adhérer, valoriser les bonnes pratiques et favoriser le travail franc d'introspection.
- › Un acte de commandement visant à prolonger l'action pour lui donner encore davantage de sens, mieux sécuriser l'engagement des personnels et des unités, et adapter nos capacités à l'évolution des contraintes, des risques et des menaces.
- › Une démarche structurée et agile qui permet aux chefs de prendre des décisions et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des enseignements validés.

Les leviers pour convaincre et faire adhérer les échelons territoriaux

- › Un guide méthodologique diffusé dans toute la GN.
- › Un traitement des sujets du quotidien et un partage d'expérience entre les unités de terrain.
- › Des solutions concrètes et réalistes pour les chefs et les unités.

Bilan 2024

- › Jeux olympiques et paralympiques :
 - enseignements tirés de la contribution GN à la sécurisation des grands événements sportifs internationaux ;
 - participation aux travaux inter-inspections sous mandat du ministre de l'Intérieur.
- › Crise insurrectionnelle en Nouvelle-Calédonie, contestation extension A69, contestation de l'installation de méga-bassines
- › Élaboration d'un recueil des bonnes pratiques en matière de gestion des rassemblements musicaux interdits pour les Groupements de gendarmerie départementale (GGD).
- › Actualisation du guide des bonnes pratiques relatif à l'engagement de la gendarmerie dans la lutte contre les feux de forêt pour les GGD.
- › Rédaction d'un document mettant en évidence des bonnes pratiques et des axes d'amélioration en matière d'accompagnement des militaires grièvement blessés en opération et des ayants droit des militaires décédés en service.
- › Réalisation d'une alerte sécurité relative à la mise en œuvre de la mitrailleuse ANF1.





FOCUS

BILAN DE L'ÉVALUATION DE L'ACCUEIL DANS LES UNITÉS DE GENDARMERIE

Depuis 2011, l'évaluation de la qualité de l'accueil au sein des unités de gendarmerie a été confiée à l'IGGN, laquelle s'appuie sur l'échelon régional pour réaliser les évaluations via 7 questionnaires et faire remonter les informations collectées à l'aide d'un logiciel dédié (LimeSurvey). En 2024, dans ce cadre, l'IGGN a fait évaluer :

- › la **prise en compte de l'appel téléphonique et de la réponse apportée** : l'analyse porte sur 1535 appels reçus dans les CORG¹ (par sondage) et sur 226 appels effectués par des contrôleurs auprès d'unités territoriales de gendarmerie ;
- › l'**accueil² rendu aux personnes se présentant dans les brigades** : 80 usagers, 161 victimes d'infractions diverses et 451 victimes de violences conjugales ont été consultés via des questionnaires ;
- › l'**organisation de l'accueil, de l'état des locaux recevant du public et des conditions de garde à vue** : des contrôleurs des régions de gendarmerie ont opéré des déplacements in situ dans 414 unités.

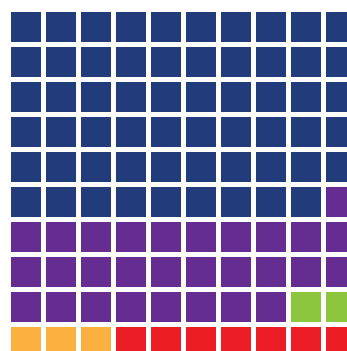
Au total, **3 281 questionnaires** ont été renseignés en 2024. Le **taux de satisfaction** des victimes sur la prise en compte de leur plainte par la gendarmerie est de **94%**. La qualité de l'accueil est également jugée bonne/très bonne dans **94%** des situations.

Des sondages réalisés par des organismes indépendants permettent également de disposer d'une appréciation complémentaire sur la qualité des relations entre la gendarmerie et les citoyens. Ainsi, le 20 mars 2025, le 1^{er} prix du 22^e Podium de la relation client a été décerné à la gendarmerie nationale, dans la catégorie « Service public », par Bearing Point et Kantar/TNS.

Quelques exemples ci-dessous illustrent diverses situations d'évaluation :

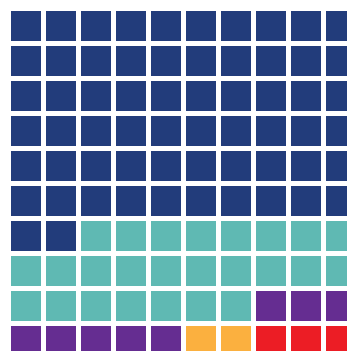
Évaluation de la réponse téléphonique

SITUATION ÉMOTIONNELLE DE L'APPELANT AU DÉBUT DE L'APPEL (CORG)



- 59% Sans émotion particulière
- 29% Inquiets
- 2% Désorientés ou incohérents
- 3% En pleurs
- 7% Agressifs ou énervés

SITUATION ÉMOTIONNELLE DE L'APPELANT EN FIN D'APPEL (CORG)

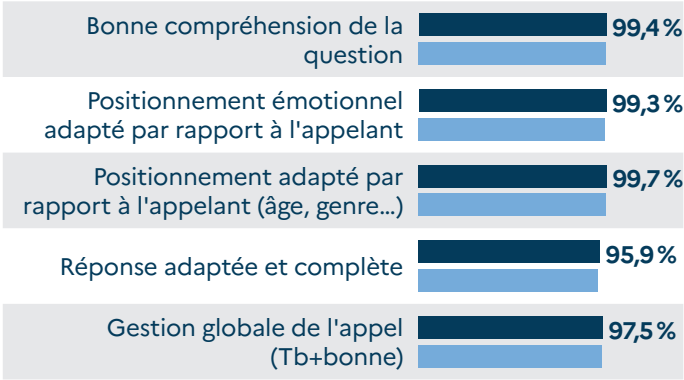


- 62% Sans émotion particulière
- 25% Calmés et réconfortés
- 8% Inquiets
- 2% En pleurs
- 3% Agressifs ou énervés

1 Centre des opérations et de renseignement de la gendarmerie

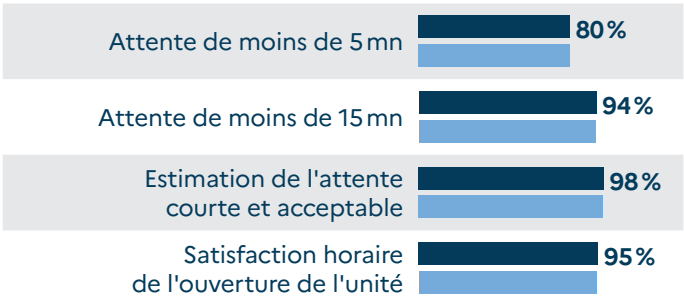
2 Les données ici ne prennent en compte que les usagers ou victimes ayant répondu aux questionnaires.

Qualité de réponse de l'opérateur gendarme à un appel (CORG)

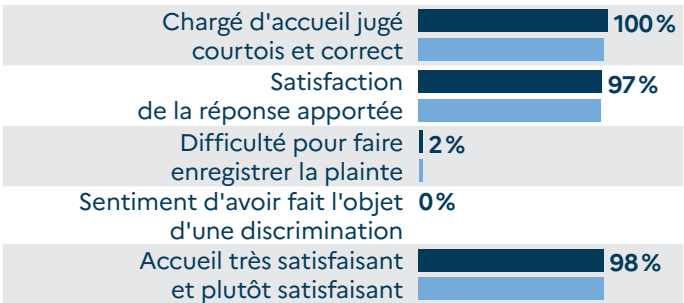


Évaluation de l'accueil physique dans les unités de gendarmerie

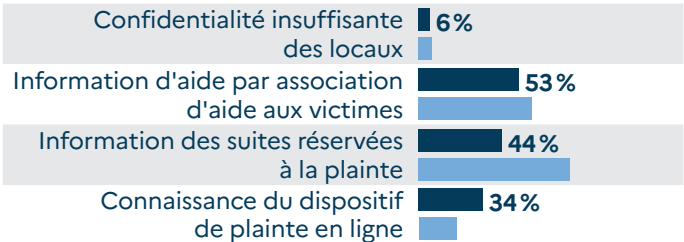
PRISE EN COMPTE DE LA PERSONNE



QUALITÉ DE LA RÉPONSE APPORTÉE

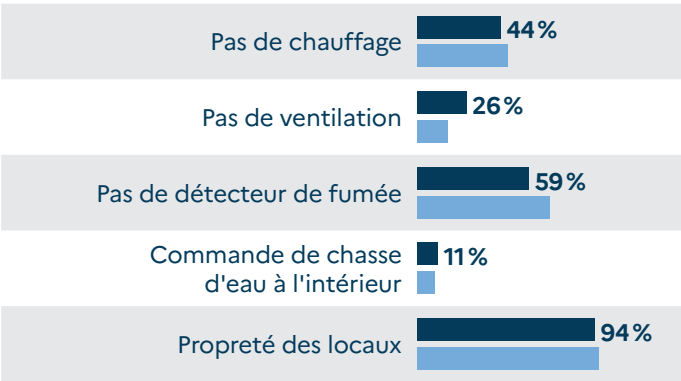


POINT D'ATTENTION



Évaluation des conditions de garde à vue dans les unités de gendarmerie

INFRASTRUCTURES



■ Année 2024
■ 2019-2023

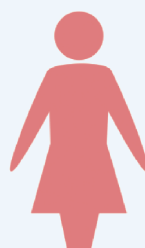
BILAN DE L'AUDIT ANNUEL RELATIF À L'ACCUEIL DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES PAR LES UNITÉS DE GENDARMERIE

15

chiffres clés
de l'audit 2024

451

victimes de violences conjugales
ont été sollicitées pour
répondre aux questionnaires



402 femmes



49 hommes



408

unités de gendarmerie
contrôlées

2

situations
prises en compte

46%

des situations concernent
une **intervention à domicile**

54%

des situations concernent une **prise de plainte en gendarmerie**



Prise de plainte

93,5 % indiquent
ne pas avoir eu
de difficultés à
déposer plainte



94 % estiment que
l'enquêteur a pris en
compte leur situation
dans tous ses aspects



66,25 % indiquent
avoir été orientés vers
une structure médicale



79 % indiquent
avoir fait l'objet
de questions sur
les facteurs possibles
de danger



Intervention à domicile

92 % estiment que
le premier contact
téléphonique est très
ou plutôt positif



5,3 % indiquent
avoir eu besoin
des gendarmes
pour trouver un
hébergement en
urgence



93,2 % estiment que
les gendarmes ont bien
ou plutôt bien pris en
compte la présence
des enfants



74 % ont fait l'objet
d'un questionnement
sur la présence d'une
arme à domicile

Répondant aux attentes de transparence de l'action des forces de sécurité et contribuant à la préservation du lien de confiance avec les usagers, une 4^e campagne d'évaluation de l'accueil par les unités de gendarmerie des victimes de violences conjugales a été pilotée par l'IGGN. Ces violences recouvrent les violences physiques, psychologiques, sexuelles et/ou économiques, qui s'expriment au sein du couple, quelle que soit la nature du lien entre les conjoints. Pour réaliser ces campagnes, l'IGGN s'appuie sur un réseau de contrôleurs internes présents dans les régions de gendarmerie et les commandements de la gendarmerie d'outre-mer. Les contrôleurs utilisent deux questionnaires distincts correspondant à deux situations : l'intervention d'une patrouille de gendarmerie au domicile d'un plaignant et le dépôt de plainte dans une unité de gendarmerie.

En 2024, sur 601 personnes sollicitées, 451 ont renseigné complètement le questionnaire : 402 femmes (90%) et 49 hommes (10%) ce qui coïncide au ratio observé pour les signalements de violences conjugales recueillis par la GN. 208 questionnaires ont concerné les interventions d'une patrouille au domicile du plaignant. 243 autres questionnaires ont évalué les dépôts de plainte dans une brigade de gendarmerie. Près de 92 % des personnes concernées par une intervention à domicile ont été très ou plutôt satisfaites. Ce taux monte à 95 % pour les situations de dépôt de plainte à l'unité.

L'analyse des réponses et des commentaires libres traduit une stabilité des principaux indicateurs et un sentiment majoritaire de satisfaction. De bons réflexes semblent donc en place comme :

- › l'évaluation de la dangerosité d'une situation, la présence d'enfants ;
- › la qualité du premier contact, au téléphone, à l'accueil d'une brigade ou au domicile ;
- › la proposition d'inscription au dispositif de Sécurisation des interventions et des demandes particulières de protection (SIDPP).

Par ailleurs, le travail des gendarmes avec les associations d'aide aux victimes, les intervenants sociaux et les Maisons de protection des familles (MPF) s'articule et se consolide progressivement.

Toutefois, certains éléments méritent une attention particulière face aux victimes car, lorsqu'ils font défaut, ils peuvent nuire au lien de confiance. Il est donc essentiel de préserver :

- › l'absence de jugement, l'objectivité, le professionnalisme ;
- › la communication d'informations sur les suites de la procédure.

La GN s'engage, à travers les formations initiales et continues, mais également *via* les audits internes, à améliorer de façon continue le traitement des situations de violences conjugales. Elle a engagé en mai 2024 un dispositif national intitulé « parcours victimes/usagers » (note-express n°23360 GEND/CAB du 23 mai 2024). Ce plan s'appuie déjà sur le volet formation, mais également sur l'indispensable appropriation de la thématique par les échelons de commandement. Il rappelle également l'importance des outils et des ressources pédagogiques mis à la disposition des personnels de la gendarmerie afin de développer les réflexes indispensables à l'accueil, à la prise en charge et au traitement de ces situations délicates par nature.

UNE MOBILISATION POUR MIEUX LUTTER CONTRE LA CORRUPTION ET L'IMPROBITÉ

Les travaux de la commission parlementaire sur l'impact du narcotrafic en France l'ont rappelé avec force : les Forces de sécurité intérieure (FSI) ne sont pas à l'abri de la corruption.

Cette réalité s'illustre pour la gendarmerie par la hausse du nombre de saisines concernant des atteintes au devoir de probité qui recouvrent **stricto sensu** les délits de corruption, trafic d'influence, détournement de fonds publics, concussion, prise illégale d'intérêt et favoritisme. Des infractions **voisines ou assimilées** peuvent également être identifiées comme relevant de l'improbité : le détournement de scellés ou de finalité des données, la violation de secret, les faux, les obstacles à l'exécution de la loi commis dans un intérêt privé. Plus largement, l'improbité au sens de **l'article R.439-9 du Code de la sécurité intérieure** vise tout conflit d'intérêt, y compris par exemple le fait d'abuser de sa qualité de gendarme dans un contentieux privé.

Les suspicions d'atteintes à la probité sont en nette hausse depuis 2022 dans ses trois périmètres d'infractions :

	2022	2023	2024
Atteintes à la probité <i>stricto sensu</i>	7	12	18
Infractions voisines	16	23	38
Autres improbités au sens de l'article R.439-9 du CSI	65	65	98
Totaux	88	100	154

Ces improbités apparaissent en 2024 dans trois grands types d'activité :

› accès aux fichiers de police (52%)

Les prérogatives d'accès aux fichiers sont détournées au profit de diverses personnes (délinquance, criminalité organisée, partenaire, amis) ou à des fins personnelles (surveillance d'un conjoint, objectif de séduction) ;

› abus de la qualité de gendarme (25%) ;

› détournement de ressources de l'Institution (23%)

Cela comprend la commande publique et le détournement dans un objectif d'enrichissement personnel : véhicules, frais de mission ou de déplacement, ressources humaines...

N.B. : un état de la menace corruptive et d'improbité est en cours de réalisation afin de mieux identifier les signaux d'alerte et les mécanismes de bascule d'un personnel.

Mieux alerter sur les mécanismes corruptifs en lien avec le crime organisé

Principales caractéristiques de la corruption en lien avec le crime organisé :

- › les militaires corrompus sont de tout grade et de toute fonction ;
- › la corruption s'opère au contact de proches (relations intimes, familiales, amicales, sociales) ;
- › la corruption s'effectue très souvent en lien avec des addictions (argent, stupéfiants, sexe) ou au contact de sources humaines traitées hors système ;
- › la corruption peut être ponctuelle en participant activement à la commission des infractions ;
- › la corruption tient le plus souvent de la révélation de secrets professionnels (enquête en cours, imminence d'une opération, extraits de fichiers) ;
- › la corruption intervient le plus souvent dans une logique d'engrenage ;
- › la vente de consultations illicites de fichiers sur internet est généralement le fait d'intermédiaires qui revendent les données obtenues auprès d'un ou plusieurs points de commissions recrutés parmi les FSI.

Sous l'égide de l'Agence française anticorruption, ces situations font l'objet d'analyses croisées dans le cadre de groupes de travail interministériels constitués afin de :

- › prévenir les consultations illicites de fichiers ;
- › mieux identifier les signaux faibles de corruption et les traiter plus efficacement ;
- › améliorer les dispositifs de formation et de prévention.

N.B. : pour la gendarmerie, la Sous-direction de la police judiciaire pilote en lien avec l'IGGN la constitution d'un MOOC relatif à la corruption. Il comprendra une séquence sur le risque de corruption interne, incluant un questionnaire d'auto-évaluation de l'exposition d'un militaire au risque corruptif et d'improbité.

En 2023, 12 affaires de corruption ou d'improbité ont été initiées en gendarmerie, dont 5 par le l'IGGN

En 2024, 21 affaires de corruption ou d'improbité ont été initiées en gendarmerie, dont 6 par le l'IGGN

ACTIONS À L'INTERNATIONAL

Participation aux travaux de l'ICIN sur la corruption en lien avec la criminalité organisée

Créé en 2020, l'*Internal Criminal Investigations Network* (ICIN) est le réseau européen des services répressifs en charge des affaires de corruption au sein des administrations publiques, et plus particulièrement au sein des forces de sécurité intérieure. Il rassemble une trentaine de services d'enquête aux statuts et aux périmètres d'action très variés, dont l'IGGN et l'IGPN.

C'est dans ce cadre que le bureau des enquêtes judiciaires de l'IGGN a présenté, lors d'un séminaire se déroulant à Madrid les 14 et 15 mai 2024, une analyse de cas de corruption de militaires de la gendarmerie en lien avec la criminalité organisée, notamment par la vente de consultations illicites de fichiers.

Les échanges avec les services homologues étrangers ont permis de confronter les analyses et les stratégies de répression et de prévention. Les retours d'expérience des pays plus intensément ou anciennement touchés par la corruption d'agents publics ont été riches d'enseignements, notamment sur les graves pressions exercées par des groupes criminels sur les agents des forces de sécurité intérieure.

Déontologie et contrôle des forces de sécurité : quid du modèle allemand ?

Le 17 septembre 2024, M. Jean-Michel GENTIL, chef de l'IGGN, accueillait une délégation allemande emmenée par M. Uli GRÖTSCH, nouveau délégué fédéral chargé du contrôle des forces de sécurité allemandes auprès du Bundestag, l'assemblée parlementaire de la République fédérale allemande.

Le poste de délégué fédéral, créé en mars 2024, a compétence pour contrôler l'action des forces fédérales de police, à savoir : la police fédérale, l'office fédéral de police criminelle et la police du Bundestag. Il contribue ainsi à entretenir le lien entre les citoyens et les forces de police, à renforcer la confiance dans l'Institution policière allemande, mais aussi à protéger les agents contre des accusations injustifiées.

Le délégué fédéral est élu par le Bundestag pour cinq ans. Il est indépendant dans l'exercice de ses fonctions et soumis uniquement à la loi. Il peut agir d'initiative ou, plus généralement, sur la base d'informations ou de demandes provenant de citoyens ou d'agents des services de police. Les faits peuvent concerner des fautes commises par des agents des polices concernées ou des irrégularités structurelles.

Ce nouvel organe de contrôle doté de pouvoir d'enquête, très accessible, complète le dispositif existant des enquêtes administratives internes, des sanctions disciplinaires, du droit du travail, ou encore des enquêtes judiciaires.

Un déplacement du chef de l'IGGN en Allemagne est possible à l'ordre du jour en 2025. L'occasion de prendre connaissance du premier bilan annuel qu'aura établi M. Grötsch, à destination du Bundestag et accessible au public allemand. L'occasion également de poursuivre les échanges d'expériences et de bonnes pratiques toujours utiles pour nourrir les réflexions relatives à la déontologie des forces de sécurité.

Mission de formation au profit de l'inspection de la gendarmerie de Djibouti

Trois questions au Colonel Denis Aubert et au Major RUVIO-BRETAUD

Du 30 novembre au 05 décembre 2024, vous avez participé à la formation des enquêteurs de l'inspection de la gendarmerie de Djibouti aux techniques de l'enquête administrative. Comment avez-vous préparé et appréhendé cette mission ?

Nous avons pris connaissance du contexte sécuritaire local, de l'organisation de la gendarmerie djiboutienne et affiné en conséquence l'expression des besoins en formation. Cette étape est indispensable afin de répondre aux attentes de notre partenaire. Il s'est agi de partager un retour d'expérience sur les méthodes que nous déployons sur le territoire national, mais également l'état d'esprit et le contexte présidant à ces dernières.

L'approche choisie est donc avant tout celle de l'échange et du témoignage afin d'offrir une palette d'outils, que nos homologues djiboutiens adapteront si nécessaire aux contraintes et aux besoins locaux. Il s'agit également de nourrir leur réflexion dans la perspective de l'élaboration de leurs propres process.

Quelles thématiques et quelles méthodes de travail avez-vous présentées ?

Avant tout, nous avons présenté la déontologie de la gendarmerie française et les moyens de la promouvoir. Puis nous avons exposé les grands principes de l'enquête administrative et son déroulé. Nos modèles de procès-verbaux et la boîte à outils associée aux enquêtes administratives ont été partagés. Enfin, ont été présentées nos techniques d'entretien.

Une fois ce socle de connaissances théoriques acquis, des mises en pratique inspirées par le vécu des stagiaires ont été proposées à ces derniers. Il s'agissait pour eux de prendre en compte une situation, d'élaborer une stratégie d'enquête, de procéder aux premiers actes d'investigations, de préparer puis de mener les entretiens des victimes et des auteurs. Ces mises en situation ont suscité le vif intérêt des stagiaires.

Que reprenez-vous de cette expérience ?

La gendarmerie djiboutienne, de par son histoire et son organisation, présente de fortes similitudes avec notre Institution. Le cursus de formation de la gendarmerie de Djibouti est souvent adossé à l'expérience française. La formation proposée s'est inscrite dans cette dynamique et a soulevé un intérêt particulièrement marqué de la part des stagiaires ; intérêt salué par le colonel Zakaria Hassan Aden, chef d'état-major de la gendarmerie de Djibouti.

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS, UN ENGAGEMENT SIGNIFICATIF DE L'IGGN

À l'instar des autres unités de la gendarmerie, l'IGGN a été pleinement engagée pour la sécurisation des Jeux olympiques 2024 puisque 17 personnels (soit 14 % de son effectif) ont été directement mobilisés dans la manœuvre.

Les militaires, engagés dans des fonctions de quarts opérationnels ou de chefs de site d'hébergement, ont mis à profit leur expertise dans les domaines du soutien ou de la sûreté. Nos inspecteurs santé et sécurité au travail ont été quant à eux mobilisés, de l'arrivée de la flamme le 8 mai à Marseille à la cérémonie de clôture des jeux paralympiques le 8 septembre 2024, afin de répondre à toute survenue de crises sanitaires ou sécuritaires. Enfin, le reste de l'inspection a naturellement veillé au traitement des faits liés au respect de la déontologie et de la maîtrise des risques dans le cadre particulièrement sensible et exposé médiatiquement des JOP.

Focus sur les structures logistiques renforcées par les personnels de l'IGGN à l'occasion des JOP

- › CNCS à Beauvau ;
- › Commandants de base vie (hébergement et alimentation des renforts JOP – 80 à 900 personnels par site) ;
- › J4 (mobilité) et J8 (contrôle interne financier) à Maisons-Alfort ;
- › CNO J4 à la DGGN ;
- › Base logistique avancée J4 à La Villette ;
- › Plot logistique alimentation au centre de Paris.





ANNEXES

BILAN DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

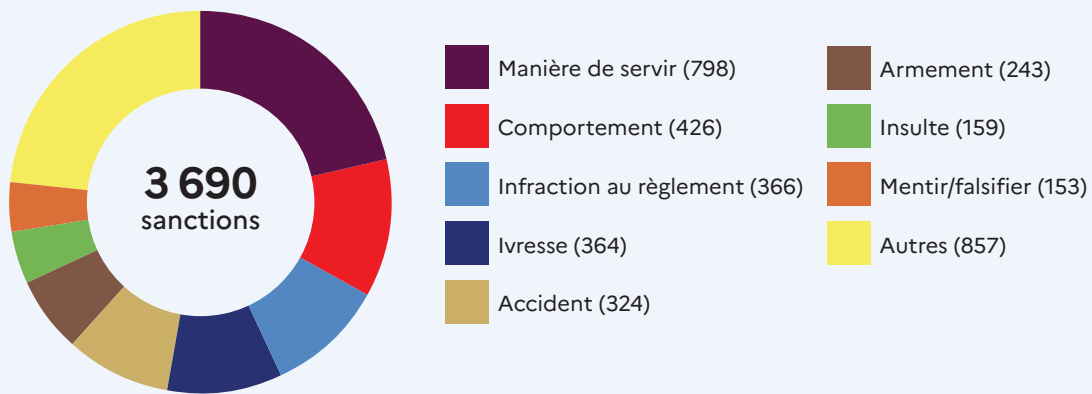
Source : Sous-direction de l'accompagnement du personnel.
L'IGGN n'intervient pas dans le domaine des sanctions disciplinaires.

Par corps

CORPS	2020	2021	2022	2023	2024
OFF GIE	60	67	83	95	105
OFF CTA	6	4	1	3	4
SOG	1743	2149	2261	2301	2819
CSTAG	47	57	74	80	76
GAV	468	569	625	694	686
SOMME	2324	2846	3044	3173	3690

Par typologie de fautes

TYPOLOGIE SANCTION	2020	2021	2022	2023	2024
Absences / désertions		3	7	2	1
Accidents	132	138	167	217	324
Armement	138	159	172	210	243
Détériorations	17	16	21	28	17
Dettes	2	3	3	3	3
Fautes de comportement	194	273	337	307	426
Harcèlement moral	22	24	12	21	11
Indiscrétions	36	38	30	42	48
Infractions au règlement	369	558	506	416	366
Infractions diverses	56	55	77	64	75
Insultes	150	169	174	213	159
Ivresse (g3 en cas de récidive)	220	210	302	318	364



TyPOLOGIE SANCTION	2020	2021	2022	2023	2024
Manière de servir	437	592	564	609	798
Manquements dans intervention	75	58	80	89	104
Menaces	14	19	12	9	11
Mentir / falsifier	99	104	78	92	153
Mœurs	40	45	59	60	55
Non affecté	75	89	87	94	115
Pertes	37	67	71	84	93
Recels / escroqueries	14	11	5	31	12
Relations	4	6	3	2	3
Retards / abandons de poste	43	39	64	66	82
Scandales	43	33	52	45	81
Stupéfiants	6	12	8	7	9
Travail illégal	2	5	9	4	13
Violences	75	92	120	117	97
Vols	24	28	24	23	27
SOMME	2324	2846	3044	3173	3690

Par typologie de sanctions

Sanctions de 1^{er} groupe

SANCTION	2020	2021	2022	2023	2024
Avertissement	120	145	137	168	178
Consigne	110	231	369	426	350
Réprimande	59	50	63	43	78
Blâme	101	92	88	73	116
Arrêts	1773	2129	2156	2202	2677
Blâme du Ministre	48	62	70	86	98
SOMME	2211	2709	2883	2998	3497

Sanctions de 2^e groupe

SANCTION	2020	2021	2022	2023	2024
Exclusion temporaire de Fonction	8	6	6	8	12
Radiation du Tableau d'avancement	3	5	3	1	
Abaissement temporaire d'échelon		2	9	10	4
SOMME	11	13	18	19	16

Sanctions de 3^e groupe

SANCTION	2020	2021	2022	2023	2024
Retrait d'emploi	8	6	24	21	28
Radiation des Cadres	15	25	19	32	30
Résiliation du Contrat	5	6	12	10	10
SOMME	28	37	55	63	68

CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES UN TIERS A ÉTÉ TUÉ OU BLESSÉ EN 2024 À LA SUITE D'UNE ACTION DIRECTE OU INDIRECTE DE LA GENDARMERIE

Les différentes situations ayant causé le décès d'un tiers

	2022	2023	2024
Décès ayant généré une procédure judiciaire	12	13	22
À la suite d'un usage des armes en intervention (A)	8	8	12
À la suite d'un accident de la route avec ou sans lien avec une intervention (B)	1	5	5
Dans d'autres circonstances liées à une intervention ¹ (C)	1	0	0
Au cours d'une mesure privative de liberté (D)	2	0	4
Au maintien de l'ordre (E)	0	0	1

(A) Décès consécutifs à un usage des armes en intervention (12 cas)

Date des faits	Commune	Nombre de tiers décédés	Circonstances
09/01/24	GOYAVE (971)	1	Intervenant pour des violences avec armes entre voisins, les gendarmes découvrent à leur arrivée 2 blessés par arme blanche. Repéré, l'auteur se dirige, malgré des injonctions, vers un gendarme pour lui porter un coup avec son arme. Le militaire fait usage de son arme de service. L'individu décède des suites de ses blessures.
21/02/24	LES ARCS (83)	1	En renfort d'un policier municipal, une patrouille de 4 gendarmes du PSIG pénètre dans le domicile d'un individu qui, de la fenêtre, outrage les forces de l'ordre et jette des détritrus. Dans l'obscurité de l'appartement, l'individu sort de la cuisine et se jette sur les militaires avec un couteau dans chaque main. Alors qu'il arrive au contact d'un gendarme, des tirs avec arme de service sont effectués, touchant l'individu au torse. L'individu décède des suites de ses blessures.
22/02/24	POGGIO-D'OLETTA (2B)	1	Dans le cadre d'une opération judiciaire, les militaires sont amenés à interpellier un individu à son domicile. Un élément de la colonne d'assaut fait usage de son arme, blessant mortellement la victime.
10/04/24	CLERMONT-L'HÉRAULT (34)	1	La gendarmerie est appelée pour intervenir dans une banque de Clermont-l'Hérault où un homme fait usage d'une arme à feu. À leur arrivée, l'intéressé tire dans leur direction. Un gendarme riposte le blessant mortellement.

1 et 2 Accidents, chutes, mort subite, malaise, évasion

18/04/24	GRAND SANTI (973)	1	En mission de lutte contre l'orpaillage illégal, deux personnels de l'antenne GIGN de Guyane et sept militaires des forces armées effectuent un contrôle des flux sur la commune de Grand Santi. Plusieurs garimpeiros arrivent en quad et l'un d'entre eux, armé d'un sabre d'abattis, fonce sur les militaires. Un des gendarmes ouvre une fois le feu avec un fusil à pompe sur l'agresseur. Malgré les premiers soins prodigués, l'individu décède de sa blessure.
29/05/24	DUMBÉA (988)	1	Le GIGN est envoyé sur la commune de Dumbéa où un individu circule et fait usage d'une arme à feu. Dès son arrivée sur place, le véhicule du GIGN essuie un coup de feu. Une manœuvre de ratissage est entamée afin d'interpeller l'auteur des tirs. Au cours de l'opération, l'individu ouvre à nouveau le feu sur des gendarmes en bouclage. Un militaire du GIGN riposte et blesse l'individu qui décèdera de ses blessures.
3/06/24	PAÏTA (988)	1	En déplacement dans deux véhicules sur la RT1, cinq gendarmes en tenue civile font l'objet d'une attaque au niveau d'un barrage filtrant mis en place par des manifestants. Poursuivis par des individus, les gendarmes, pris à partie, ripostent. Un individu est blessé au bras et un autre décèdera des suites de ses blessures.
10/07/24	MONT-DORE (988)	1	Un dispositif de Gendarmes mobiles (GM), au pied du mont Tabor, essuie des tirs d'un individu qui est localisé au premier étage d'un couvent. Un militaire du GIGN ouvre le feu, blessant l'individu armé qui décèdera des suites de ses blessures.
25/07/24	FENOUILLET (31)	1	Intervenant à la suite d'un vol avec violences, une patrouille de gendarmes place son véhicule à la sortie d'un parking où l'auteur du vol a été repéré. Ce dernier force le passage occasionnant la chute d'un gendarme percuté par le véhicule du fuyard. Au cours de l'action, ce dernier fait usage de son arme ainsi que son coéquipier. Touché à la tête, l'individu décède malgré l'arrivée du Samu.
13/08/24	SEMIDE (08)	1	Vers 07h00 du matin, une patrouille de la communauté de brigades de Vouziers intervient sur une personne agressive et tenant des propos incohérents sur la voie publique. Malgré les injonctions des militaires et l'usage d'un pistolet à impulsion électrique, l'individu parvient à prendre la fuite dans le bois limitrophe. Lors des opérations de recherches, l'individu surgit armé d'une fourche et se précipite vers les gendarmes. Un militaire fait usage de son arme occasionnant le décès de l'individu.
19/09/24	MONT-DORE (988)	2	Lors d'une opération de mise en place d'un dispositif d'interpellation, de nombreux tirs sont effectués par des émeutiers contre les forces de l'ordre. Ayant repéré des individus armés, un gendarme fait usage de son arme à deux reprises, occasionnant le décès de deux individus.

(B) Décès consécutifs à un accident de la route avec ou sans lien avec une intervention (5 cas)

Date des faits	Commune	Nombre de tiers décédés	Circonstances
06/06/24	MANOIR (14)	1	À l'occasion des commémorations du 80 ^e anniversaire du débarquement en Normandie, un véhicule de gendarmerie double une jeep au moment où le conducteur tend le bras pour indiquer un changement de direction vers la gauche. À la suite du choc entre les deux véhicules, le conducteur de la jeep perd le contrôle et un passager est éjecté. Ce dernier décède des suites de ses blessures.
10/10/24	PERNES-LES-FONTAINES (84)	1	Alors que le PSIG de Carpentras suit à distance un véhicule dont le conducteur commet de nombreuses infractions routières, ce dernier perd le contrôle et s'encastre dans un cabanon en béton. Il décède des suites de ses blessures.
23/11/24	PLOUBEZRE (22)	1	Après avoir tenté de contrôler le conducteur d'une moto, les militaires décident de suivre à distance l'individu tout en renseignant le centre des opérations et de renseignement de la gendarmerie du département. Alors qu'il roule à vive allure, le motard vient s'encaster dans le mur d'enceinte d'une église. Il décède des suites de ses blessures.
21/12/24	SAINT-AUNÈS (34)	2	Le peloton d'autoroute de Poussan constate la circulation à vive allure d'une motocyclette dont l'immatriculation est cachée. Au cours du jalonnement, un accident de la circulation implique le véhicule de la gendarmerie, la motocyclette et un autre véhicule léger, entraînant la chute du pilote et de sa passagère. Ces derniers décèdent des suites de leurs blessures.

(D) Décès au cours d'une mesure privative de liberté (4 cas)

Date des faits	Commune du lieu des faits	Nombre de tiers décédés	Circonstances
16/08/24	LANTA (31)	1	Interpellé pour des faits de dégradations, un individu est placé en garde à vue par les militaires de la brigade de Lanta. À l'issue de son audition, il est replacé en chambre de sûreté. Quelques minutes plus tard, les gendarmes entendent un bruit et vont vérifier l'état de l'individu. À l'ouverture de la porte de la cellule, ils constatent que l'individu est inanimé et ne répond pas. Les gendarmes prodiguent les gestes de premiers secours dans l'attente des secours qui déclareront l'individu décédé à leur arrivée.
30/10/24	OUVÉA (988)	1	Après avoir incendié son matelas dans une chambre de sûreté, un individu est retrouvé décédé par intoxication de fumées.
17/12/24	ARLEUX (59)	1	Interpellée pour des faits d'agressions sexuelles et viol sur mineurs de 15 ans, une personne est placée en garde à vue. À la suite des auditions, elle est mise en chambre de sûreté pour la nuit. Les rondes ne relèvent rien d'anormal. À 8h00, l'individu est découvert décédé dans la cellule.
28/12/24	SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON (27)	1	Placé en garde à vue pour récidive d'alcoolémie, un individu est mis en chambre de sûreté après avoir passé une visite de compatibilité auprès d'un médecin. Les rondes de contrôle ne détectent rien d'anormal. À 07h35, l'individu est découvert décédé dans la chambre de sûreté.

(E) Décès au cours d'un maintien de l'ordre (1 cas)

Date des faits	Commune du lieu des faits	Nombre de tiers décédés	Circonstances
15/08/24	THIO (988)	1	Lors d'une opération de rétablissement de l'ordre sur la RP4 à Thio, les gendarmes sont violemment pris à partie par une centaine d'individus armés de bouteilles incendiaires et d'armes à feu. Ces derniers ripostent avec leurs armes de dotation et des grenades lacrymogènes afin de pouvoir décrocher et se rétablir à l'entrée de la commune. Au cours de l'accrochage, deux émeutiers sont blessés dont l'un mortellement.

Les différentes situations ayant généré une ITT ≥ 8 jours pour un tiers

	2022	2023	2024
Blessures ayant généré une procédure judiciaire	25	23	25
À la suite d'un usage des armes en intervention (A)	6	4	4
À la suite d'un accident de la route avec ou sans lien avec une intervention (B)	11	8	10
Dans d'autres circonstances liées à une intervention (C)	6	2	8
Au cours d'une mesure privative de liberté (D)	0	3	1
Au maintien de l'ordre (E)	1	6	2
Autres cas (F)	1	0	0

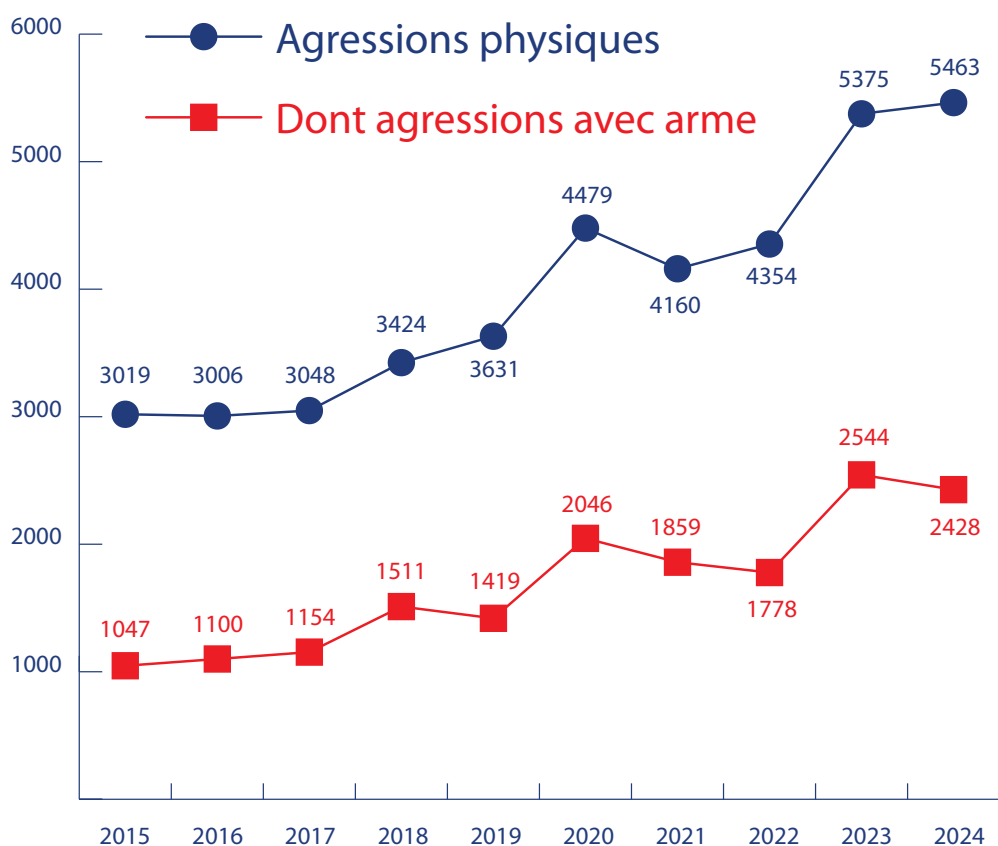
MILITAIRES TUÉS OU BLESSÉS À LA SUITE D'UNE AGRESSION

En 2024, 9475 agressions physiques et verbales visant des gendarmes ont été constatées, parmi lesquelles :

- › **5 463** agressions physiques, dont **2 428** avec une arme ;
- › **6 762** agressions verbales, dont **2 750** concomitantes à des agressions physiques.
- › Les agressions physiques ont progressé de +1,6% par rapport à l'année 2023 qui marquait déjà un record (cf le graphique ci-dessous). Consécutivement à ces agressions, **deux militaires de la gendarmerie sont décédés et 3 162 gendarmes ont été blessés (+ 6,7%)**.

En 2024, le volume global des agressions avec arme diminue de -4,6%. Cette inflexion est constatée dans les violences perpétrées par jet de projectiles (-14%), avec une arme blanche (-7,9%) et par l'usage d'un engin explosif ou incendiaire (-42%). En revanche, celles perpétrées avec une arme à feu augmentent (+145%), ainsi que celles réalisées à l'aide d'un bâton (+28%) et avec un véhicule (+11%).

Évolution des agressions des gendarmes avec arme (métropole et territoires ultramarins)





GLOSSAIRE

ADIGGN	Antenne déconcentrée de l'IGGN	CD	Correspondant déontologue
AFA	Agence française anti-corruption	CEGN	Commandement des écoles de la gendarmerie nationale
AFNOR	Association française de normalisation	CESDIP	Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales
AI	Affaires immobilières	CGLPL	Contrôleur général des lieux de privation de liberté
ANFSI	Agence du numérique des forces de sécurité intérieure	CIC	Cellule d'identification criminelle
ASI	Attaché de sécurité intérieure	CFMG	Conseil de la fonction militaire gendarmerie
ASIA	Attaché de sécurité intérieure adjoint	CIAPT	Certificat individuel d'aptitude à la pratique du tir
BAFAT	Bureau de l'audit financier, administratif et technique (IGGN)	CNP	Coordonnateur national de la prévention (IGGN)
BAPGD	Bureau de l'audit, de la protection et de la gouvernance des données (IGGN)	CNRETEX	Cellule nationale de retour d'expérience de la gendarmerie (IGGN)
BASSI	Bureau de l'audit et de la sécurité des systèmes d'information (IGGN)	COMSOPGN	Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
BASST	Bureau de l'audit de la santé et de la sécurité au travail (IGGN)	CORG	Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie nationale
BEA	Bureau des enquêtes administratives (IGGN)	CPMGN	Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale
BEJ	Bureau des enquêtes judiciaires (IGGN)	CPSAG	Conseil permanent de la sécurité aérienne de la gendarmerie (IGGN)
BES	Brevet élémentaire de spécialiste	CNEFG	Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie
BMRA	Bureau de maîtrise des risques aéronautiques	CNFPJ	Centre national de formation à la police judiciaire
CC3	Conseiller concertation de troisième niveau (région de gendarmerie)		

COMFAG	Commandement des forces aériennes de la gendarmerie	EAI	Enquête administrative interne
CMAI	Comité ministériel d’audit interne	EJI	Enquête judiciaire interne
CRAIE	Cadre de référence de l’audit interne dans les administrations de l’État	EPAC	European Partners Against Corruption
CRI	Centre régional d’instruction (région de gendarmerie)	ETC	Échelon territorial de commandement
CSTAGN	Corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	FA	Formation administrative
DAET	Division des audits et expertises techniques (IGGN)	FPVIF	Fichier de prévention des VIF
DAIE	Division des audits, études et inspections (IGGN)	FSI	Forces de sécurité intérieure
DDD	Défenseur des droits	GC	Guardia Civil (Espagne)
DEI	Division des enquêtes internes (IGGN)	GIGN	Groupe d’intervention de la gendarmerie nationale
DITP	Direction interministérielle de la transformation publique	GISST	Groupe des inspecteurs santé sécurité au travail
DGGC	Dirección General de la Guardia Civil	GSRH	Groupe de soutien RH (niveau groupement de gendarmerie)
DGGN	Direction générale de la gendarmerie nationale	HMT	Harcèlement moral au travail
DOE	Direction des opérations et de l’emploi (DGGN)	ICIN	Internal Criminal Investigations Network
DSD	Division des signalements et de la déontologie (IGGN)	IFACI	Institut français de l’audit et du contrôle interne
DSF	Direction des soutiens et des finances (DGGN)	IHEMI	Institut des hautes études du ministère de l’Intérieur
EOGN	École des officiers de la gendarmerie nationale	IGA	Inspection générale de l’administration
EACN	European Contactpoint Network Against Corruption	IGGN	Inspection générale de la gendarmerie nationale
		IGJ	Inspection générale de la justice

IGPN	Inspection générale de la police nationale	RED	Réseau égalité diversité
ISST	Inspecteurs santé sécurité au travail	RGARA	Région de gendarmerie Auvergne–Rhône-Alpes
LBD	Lanceur de balle de défense	RHL	Restauration, hôtellerie, loisirs
MMAI	Mission ministérielle de l’audit interne	RIL	Référent informatique et libertés
MSG	Mission sûreté de la gendarmerie (IGGN)	SDIL	Sous-direction de l’immobilier et du logement (DGGN)
OGCNT	Officier général coordonnateur national du tir (IGGN)	SAI	Servicio de Asuntos internos (Guardia Civil)
OGED	Observatoire de la gendarmerie pour l’égalité et contre les discriminations	SDSIRH	Sous-direction des systèmes d’information RH (DGGN)
OPSMD	Outil de prévention et de suivi des manquements déontologiques	SIC	Système d’information et de communication
OQTF	Obligation de quitter le territoire français	SSI	Sécurité des systèmes d’information
ORFA	Optimisation des ressources des forces armées	SST	Santé et sécurité au travail
PCA	Président de conseil d’administration (cercles mixtes)	ST	Service de la transformation (DGGN)
PJGN	Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale	VIF	Violences intrafamiliales
PSIG	Peloton de surveillance et d’intervention de la gendarmerie	ZDS	Zone de défense et de sécurité